



IL LUI A ÉTÉ TRANSMIS HIER
PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE
EN ALGÉRIE
**M. ABDELMADJID
TEBBOUNE REÇOIT
UN MESSAGE DE
M. EMMANUEL MACRON**

Lire en page 16



M. MOHAMED LAAGAB,
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION :
**LES MÉDIAS ARABES
APPELÉS À NE PLUS
OFFRIR DE TRIBUNES
AUX SIONISTES**

Lire en page 16

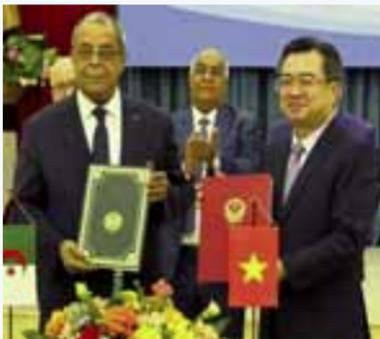
LEXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / JEUDI 19 OCTOBRE 2023 // N°665 // PRIX 20 DA / Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

CLÔTURE DES TRAVAUX
DE LA 12^e SESSION
DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-
VIETNAMIENNE

**SIGNATURE D'UN
MÉMORANDUM
D'ENTENTE DANS
L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**

Lire en page 5



À L'APPEL DE PARTIS POLITIQUES ET D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LES ALGÉRIENS MARCHENT AUJOURD'HUI

POUR GHAZA

Lire en pages 3 et 4

• D^r MAHMOUD KHELLOUF, ENSEIGNANT
À L'UNIVERSITÉ ARABO-AMÉRICAINNE À JENINE :
« NOUS VIVONS DEPUIS DES JOURS
SANS EAU NI ÉLECTRICITÉ NI ACCÈS
AUX MÉDICAMENTS »

• L'ENTITÉ SIONISTE
BLOQUE L'ACHEMINEMENT
DES AIDES HUMANITAIRES
VERS GHAZA

• L'ARMÉE SIONISTE
MULTIPLIE LES ACTES
DE BARBARIE

• EN SOLIDARITÉ AVEC
LE PEUPLE PALESTINIEN,
LA FAF SUSPEND TOUTES
LES COMPÉTITIONS
FOOTBALLISTIQUES

NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

**PEKIN PROMET
PLUS DE 100
MILLIARDS DE
DOLLARS DE
NOUVEAUX
FINANCEMENTS**

Lire en page 6



POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
CLIMATIQUES

**LES RÉSEAUX
ÉLECTRIQUES
MONDIAUX ONT
BESOIN DE 600
MILLIARDS DE
DOLLARS PAR AN**

Lire en page 6



CONSIDÉRÉS COMME L'UN DES
SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS DE
L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

**LES HYDROCARBURES
REDONNENT DU
SOUFFLE À LA
CROISSANCE**

Lire en page 16



VISITE DU MÉDIATEUR ET ANTHROPOLOGUE MOHAMED BARBOUCHI AU SIÈGE DE « L'EXPRESS »

Connu pour être un grand connaisseur du Nord-Mali, en plus d'être anthropologue et expert de la composante ethnique et tribale de l'espace saharosahélien, Mohamed Barbouchi était, hier, en visite de courtoisie au siège du quotidien l'Express. Grande notabilité des Arabes berabiches (dont la langue est le hassania), un groupe ethnique imposant à Taoudenni et dans tout le Nord-Mali, il a été médiateur politique au sein de la confédération de l'Azawad, comme il a été pendant de longues années une source médiatique unique sur les événements qui secouent le Sahel et le Grand Sahara. La visite de cette figure sociopolitique imposante a donné lieu à une longue discussion, dans la salle de rédaction du journal, sur les événements sanglants



en cours au Nord-Mali, l'avenir des accords d'Alger, la disponibilité des uns et des autres pour revenir à la table des négociations, afin de ne pas donner plus de temps aux groupes terroristes

pour profiter de ces divergences entre la Coordination des Mouvements de l'Azawad et Bamako, etc. Autant de sujets qui feront l'objet d'articles de presse dans nos prochaines éditions.

MASSACRES À GHAZA :

L'INTERVIEW SARCASTIQUE DE BASSEM YOUSSEF ET PIERS MORGAN DEVIENT VIRALE

Le discours passionné du comédien et animateur de télévision égyptien Bassem Youssef, mêlé d'humour noir, sur les souffrances des Palestiniens dans la guerre en cours entre Israël et le Hamas, dans une interview avec l'animateur de télévision britannique Piers Morgan, est devenu viral sur les réseaux sociaux.

Dans une vidéo largement partagée, on voit Morgan demander à Youssef son point de vue sur les attaques meurtrières du Hamas contre Israël le 7 octobre.

Tout en qualifiant l'attaque de "terrible", le comédien a également parlé du sort des Palestiniens dans la bande de Gaza et des victimes civiles. au milieu des frappes aériennes de représailles israéliennes continues.

En affirmant que la mai-

son de la famille de sa femme a été bombardée à Gaza, Youssef a fait remarquer sarcastiquement : "C'est très répétitif. Nous sommes habitués à cela... C'est comme si ces Palestiniens étaient très dramatiques « Oh ! Israël, tu nous tues ! ». Mais ils ne meurent jamais. « Ils reviennent toujours. Ils sont très difficiles à tuer. Je le sais parce que je suis marié à un homme. J'ai essayé plusieurs fois, je n'ai pas pu tuer. »

« J'ai essayé de l'atteindre à plusieurs reprises, mais elle utilise nos enfants comme boucliers humains. Je ne pourrais jamais l'éliminer », a déclaré Youssef avec un visage impassible.

Le satiriste a également souligné les remarques du chroniqueur et commentateur conservateur Ben Shapiro plus tôt dans

l'émission de Morgan : "La seule solution au conflit Israël-Gaza est qu'Israël annexe Gaza et tue autant de personnes afin que ce qui se passe ne se reproduise plus."

« Plus de 3 500 personnes ont été tuées jusqu'à présent. Combien de personnes devons-nous encore tuer pour que Ben Shapiro soit heureux ? » demanda Youssef.

Avant les décès de l'hôpital Al-Alhi, les frappes israéliennes sur Gaza ont tué au moins 2 778 personnes et en ont blessé 9 700, selon le ministère de la Santé de Gaza. Près des deux tiers des personnes tuées étaient des enfants, a indiqué un responsable du ministère. Selon les autorités sanitaires, 1 200 autres personnes à Gaza seraient ensevelies sous les décombres, vivantes ou mortes.

UNE DÉLÉGATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR LIBYEN VISITE LE SIÈGE DE LA PROTECTION CIVILE

Une délégation libyenne, conduite par le chef du département des passeports, de la nationalité et des affaires des étrangers au ministère de l'Intérieur libyen, Youssef Mourad, a effectué, mardi, une visite au siège de la Direction générale de la Protection civile (DGPC) à Hydra (Alger), dans le cadre de la coopération bilatérale entre les deux pays. La délégation a été

accueillie par le représentant du Directeur Général de la Protection Civile, le colonel Khelifa Moulay, en compagnie du Directeur de la coopération au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Kaïli. La visite a constitué une occasion pour les deux parties d'évoquer les moyens de coopération dans le domaine des spécialités de la Protection civile et de la gestion des catastrophes majeures. Visitant le Centre national de coordination et la cellule de suivi des catastrophes majeures, la délégation a écouté un exposé sur les méthodes de gestion des catastrophes, ainsi que des explications sur les plateformes numériques et technologies utilisées dans la gestion des catastrophes.

UNE QUINZAINE DE PARLEMENTAIRES DU PARTI DE MÉLENCHON "MENACÉS DE MORT" POUR LEUR POSITION SUR HAMAS

"Inadmissible". Mathilde Panot, cheffe de file des députés insoumis, a indiqué mardi à l'Assemblée nationale française qu'"au moins une quinzaine de parlementaires de son groupe sont directement menacés de mort", en raison de la position du mouvement de Jean-Luc Mélenchon depuis le début de la guerre entre le Hamas et Israël.

"Nous avons trois des nôtres qui sont sous raid téléphonique avec des appels absolument

constants, un des nôtres dont la famille a été visée et directement menacée de mort", a également expliqué Mathilde Panot, précisant que chaque menace donnait lieu à des plaintes, a rapporté BFMTV.

"Nous attendons que les autorités publiques prennent la mesure de ce qui est en train de se passer dans notre pays", a alerté la députée du Val-de-Marne, soulignant "un basculement de seuil qui est inadmissible".

LE DÉRAPAGE DE TROP DE DARMANIN

«BENZEMA EST EN LIEN AVEC LES FRÈRES MUSULMANS»

Le ministre de l'Intérieur français, Gérard Darmanin, a encore dérapé. Il assure être au courant d'un lien entre le footballeur français Karim Benzema et les Frères Musulmans. Invité lors de l'émission «L'heure des Pros» sur le plateau de CNews, Gérard Darmanin s'en est pris au footballeur Karim Benzema au détour d'une phrase anodine. Interrogé sur la lutte face au terrorisme menée par le gouvernement, le ministre de l'Intérieur a évoqué le cas des Frères Musulmans. «Depuis quelques semaines, je m'intéresse particulièrement... Monsieur Benze-

ma est en lien, on le sait tous, notoire avec les Frères Musulmans... Nous nous attaquons à une hydre que sont les Frères Musulmans parce qu'ils donnent un djihadisme d'atmosphère, comme le disait Gilles Kepel», a déclaré Darmanin au micro de CNews mardi. Dimanche, Benzema, ex-international français (97 sélections, 37 buts) s'était ému de nombreuses récentes victimes à Gaza du conflit israélo-palestinien, marqué par l'attaque du Hamas et la réponse d'Israël. «Toutes nos prières pour les habitants de Gaza victimes une fois de plus de ces bombardements injustes qui n'épargnent ni femmes ni enfants», avait tweeté Benzema, 35 ans. Ancien attaquant du Real Madrid et élu Ballon d'Or en 2022, Benzema a rejoint le club saoudien d'Al-Ittihad cet été.

OGC NICE : YUCEF ATAL SUSPENDU "JUSQU'À NOUVEL ORDRE"

Le footballeur de l'OGN Nice Youcef Atal, visé par une enquête pour apologie du terrorisme après un message de soutien au peuple palestinien victime de bombardements sionistes relayé sur les réseaux sociaux, est suspendu du club. Le joueur est sous le coup d'une enquête préliminaire décidée par le Parquet de Nice pour, notamment, une éventuelle apologie du terrorisme. Il est aussi visé par une plainte du Crif. Voici le communiqué de l'OGCN publié ce mercredi 18 octobre.

"Dès son retour de la sélection nationale d'Algérie, où il était depuis le 9 octobre, les dirigeants de l'OGC Nice ont convoqué et échangé avec Youcef Atal. L'OGC Nice entend que le joueur a reconnu son erreur en retirant rapidement le partage de la publication et a présenté ses excuses écrites et publiques. Néanmoins, compte tenu de la nature de la publication partagée et de sa gravité, le club a pris la décision de prendre immédiatement des premières sanctions disciplinaires à l'encontre du joueur, préalables à celles qui pourraient être décidées par les instances sportives et judiciaires.

À ce titre, le club a décidé de suspendre Youcef Atal jusqu'à nouvel ordre. Nous tenons à souligner que la réputation et l'unité de l'OGC Nice résultent du comportement de l'ensemble de ses salariés qui doit être en accord avec les valeurs défendues par l'institution. Comme lors de son message de vendredi dernier, où l'OGC Nice rappelait son engagement ferme pour que la paix prévale sur toute autre considération."

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE
NATIONALE DE
COMMUNICATION D'ÉDITION
ET DE LA PUBLICITÉ (ANEP)

Alger : 1, avenue Pasteur
Tel : (021) 71.16.64 -
(021)73.71.28

Fax : (021) 73.95.59 -
(021)73.99.19

Mail :

agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz



A L'APPEL DE PARTIS POLITIQUES ET D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les Algériens marchent aujourd'hui pour Ghaza

Plusieurs partis politiques et organisations de la société civile ont appelé, mardi, dans un communiqué conjoint, le peuple algérien, toutes obédiences confondues, à sortir jeudi dans le cadre de marches populaires, à travers toutes les wilayas du pays, en soutien et en solidarité avec le peuple palestinien, victime de massacres barbares par l'entité sioniste inique.

Les formations politiques et organisations de la société civile, signataires de l'"Appel pour la défense de la Palestine", ont appelé le peuple algérien à sortir dans des marches populaires, jeudi, à travers toutes les wilayas du pays, "en soutien et en solidarité avec le peuple palestinien dans sa résistance et sa défense des Lieux Saints, en rejet de la guerre d'extermination, d'expulsion et des massacres barbares perpétrés par l'entité sioniste inique, mais aussi en consolidation des positions constantes de l'Algérie vis-à-vis de la cause palestinienne et en rejet des projets visant sa



liquidation", précise-t-on dans le communiqué.

La marche à Alger démarra à 11h00 de la Place du 1^{er} Mai jusqu'à la Place des Martyrs, selon la même source.

Les partis signataires sont : le parti du Front de libération nationale (FLN), le Rassemblement national démocratique (RND), le Mouvement de la société pour la paix (MSP), le Front El-Moustakbal, le Mouvement El Bina, le Front des forces socialistes (FFS), la Voix du peuple et le Front national algérien (FNA), en plus de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM), l'Organisation nationale des enfants de Chouhada (ONEC), l'Organisation nationale des enfants de moudjahidines (ONEM), l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), l'Observatoire national de la société

civile, les Scouts musulmans algériens (SMA), l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) et l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA), conclut le communiqué. Des millions de personnes vont battre le pavé dans toutes les villes d'Algérie pour appuyer les frères palestiniens et dénoncer les agressions criminelles des sionistes dans la terre sainte de Palestine. Israël a fait reculer l'horreur encore un peu plus en s'en prenant à une institution civile, ce qui est interdit par le droit international, même en temps de guerre, une institution civile qui, de surcroît, se trouve être un hôpital, où s'entassaient déjà des centaines de blessés des bombardements opérés par l'occupation sioniste. En effet, au moins 200 personnes sont mortes lors d'une frappe sur l'hôpital Ahli Arab, dans le

centre de Ghaza, selon les services médicaux locaux.

Depuis plusieurs jours, des centaines de civils s'étaient réfugiés dans les hôpitaux de la ville, espérant ainsi être épargnés par les bombardements après qu'Israël a ordonné à tous les habitants de la ville et des zones environnantes d'évacuer vers le sud de la bande de Ghaza.

Très vite après l'explosion, des scènes horribles circulaient sur les réseaux sociaux. Certaines montraient des corps déchiquetés, dont de nombreux jeunes enfants, et le bâtiment en flammes.

Plusieurs centaines de blessés sont alors transportés vers l'hôpital principal de la ville de Ghaza, al-Shifa, déjà submergé par les blessés des frappes massives israéliennes des jours précédents.

Il s'agit de l'agression la plus criminelle à Ghaza depuis le début de la campagne de frappes israéliennes, le 7 octobre. Cette explosion à l'hôpital Ahli Arab, dans le centre de Gaza, a causé la mort de plusieurs centaines de Palestiniens, mardi 17 octobre, suscitant de vives réactions internationales.

I.M.Amine

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉCIDE DE REPORTER SA VISITE À DJELFA

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé de reporter sa visite prévue dans la wilaya de Djelfa suite aux derniers développements survenus dans les territoires palestiniens occupés, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. "Suite aux développements dangereux survenus dans les territoires palestiniens occupés en raison de la poursuite des bombardements sionistes sauvages et dévastateurs contre la bande de Ghaza, faisant des centaines de morts et de blessés parmi les enfants, les femmes et les civils sans défense, ciblant les édifices, les écoles, les mosquées et les hôpitaux par des tonnes de bombes. Et vu les horribles massacres sans pareils, le président de la République considère que ces circonstances ne sont pas favorables pour effectuer une visite d'inspection à la wilaya de Djelfa et a décidé de la reporter à une date ultérieure", lit-on dans le communiqué de la Présidence de la République.

R.N.

D^r MAHMOUD KHELLOUF, ENSEIGNANT À L'UNIVERSITÉ ARABO-AMÉRICAINNE À JENINE, EN PALESTINE :

« NOUS VIVONS DEPUIS DES JOURS SANS EAU NI ÉLECTRICITÉ NI ACCÈS AUX MÉDICAMENTS »

Alors que les agressions contre Ghaza se poursuivent de la manière la plus abjecte, l'entité sioniste continue de bénéficier de la « haute bienveillance » de l'Occident. Le Dr Mahmoud Khellof, enseignant à l'Université arabo-américaine à Jenine, en Palestine, s'exprime pour l'Express sur la situation en Palestine, vue de l'intérieur. « Au cours des dernières 24 heures, les territoires palestiniens occupés ont été témoins d'odieus massacres perpétrés par les avions de combat de l'occupation, entraînant la mort de plusieurs centaines de citoyens, dont la moitié dans les gouvernorats de Rafa et Khan Yunis, dans la bande de Ghaza, au sud de la bande. « Le président américain est en visite dans la région et est venu pour donner une impulsion morale à l'occupation sioniste afin de continuer à poursuivre les massacres avec une impunité totale. Le terminal de Rafaa est toujours fermé. Israël a fermé les terminaux de la bande de Ghaza, ce qui démontre encore qu'il ne veut pas ouvrir le passage pour faire entrer des produits nécessaires aux besoins des Ghazaouis et des médicaments. Cela a également coïncidé avec le bombardement du passage de Rafaa, qui sépare la bande de Ghaza de l'Égypte, avec des missiles qui ont détruit le hall de réception des passagers et le système électronique qui a été utilisé pour effectuer les procédures d'entrée et de sortie, tamponner les passeports, etc. « La résistance s'est poursuivie aujourd'hui avec des bombardements dans de nombreuses zones de l'entité, notamment des lancements de missiles à longue et moyenne portée. Cela a également coïncidé avec des escarmouches dans la région du sud du Liban, dans la région du nord de la Palestine occupée et dans la région du Sud-Liban. Les agressions se sont également propagées sur toutes les frontières palestiniennes. Le Liban est lourd et il y a des bombardements mutuels entre la résistance palestinienne et libanaise, d'une part, et l'ennemi sioniste, de l'autre. « La Cisjordanie n'est pas calme non plus. Les colons ont intensifié les provocations en empêchant des milliers de Palestiniens de cueillir des olives dans les champs de Naplouse. « Dans les zones proches des colonies, il ressort clairement de la situation que le climat reste explosif, même en Cisjordanie, par l'escalade de l'agression. Nous vivons depuis 11 jours sans accès à l'eau, à l'électricité et aux médicaments. « Donc, nous continuons à subir les attaques israéliennes en attendant une résolution politique qui viendrait condamner définitivement Israël. Et allez dire après cela pourquoi le Hamas s'attaque aux colons juifs... ».

Propos recueillis par Fayçal Oukaci

FACE À LA BRUTALITÉ ET LA BARBARIE DE L'ENTITÉ SIONISTE

La colère est à son comble dans les pays arabes

La colère gronde dans les pays arabes après le bombardement par l'entité sioniste d'un hôpital civil à Ghaza. C'est par milliers que les populations arabes sont sorties dans la soirée de mardi et mercredi matin pour exprimer leur colère. Environ cinq mille Jordaniens ont manifesté mercredi près de l'occupant sioniste à Amman, la capitale, pour exprimer leur colère après que des centaines de personnes aient été tuées mardi soir dans un bombardement sioniste contre l'hôpital dans la bande de Ghaza. Les manifestations se sont déroulées au milieu d'une forte présence sécuritaire sur place, tandis que les manifestants, brandissant des drapeaux palestiniens, scandaient : « Parlons au monde ouvert, d'une ambassade que nous ne voulons pas voir », « Il n'y a pas d'ambassade sioniste sur le sol jordanien », et « Pas d'ambassade américaine sur le sol jordanien », selon les correspondants de presse sur place. Ils ont également scandé : " Que la malédiction de Dieu soit sur les traîtres " et " Ô Abdallah, fils de Hussein, ouvre-nous ces deux ponts ", en référence aux deux passages terrestres qui relient le Royaume aux territoires occupés. Les manifestants ont brandi des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Révolution jusqu'à la victoire », « La normalisation est une trahison », « Expulser

l'ambassadeur et fermer l'ambassade » et « Abolir le Wadi Araba », en référence au traité de paix entre la Jordanie et Israël signé en 1994. Les forces de sécurité ont empêché les manifestants en colère qui criaient « À l'ambassade, à l'ambassade » d'approcher le bâtiment de l'ambassade, situé dans le quartier de Rabieh, à l'ouest d'Amman, et ont imposé un cordon de sécurité et fermé toutes les routes y menant. De même le Liban a été témoin d'un deuil national et d'une fermeture générale des institutions publiques et catholiques, des universités et des écoles pour dénoncer l'horrible crime. Des manifestations de colère palestiniennes et libanaises ont eu lieu dans les camps et les villes pour dénoncer le massacre. Les manifestants des camps de Beddawi, Ain al-Hilweh, Bordj al-Baradjneh et Rachidiya portaient des drapeaux et scandaient des slogans contre l'État sioniste.

Des mouvements et des sit-in ont également été enregistrés dans le centre de Beyrouth devant le bâtiment de la CESAO des Nations Unies, dont certaines entrées ont été détruites. Une autre manifestation s'est dirigée vers le bâtiment de l'ambassade américaine où un affrontement a eu lieu avec les forces de sécurité, qui ont dressé des barbelés à environ un kilomètre pour empêcher l'approche de l'am-

bassade, tandis qu'un groupe se dirigeait vers le bâtiment de l'ambassade de France et de la Commission européenne et des pierres leur étaient lancées. Même atmosphère en Tunisie où des manifestations massives ont été organisées pour protester contre les bombardements israéliens sur la bande de Ghaza. Des milliers de manifestants ont afflué hier mercredi dans la rue principale, Habib-Bourguiba, pour protester contre ces bombardements. Les manifestants se sont rassemblés près de l'ambassade de France dans la même rue, exigeant l'expulsion de l'ambassadeur de France pour protester contre le « parti pris » de Paris envers l'entité sioniste. Le ministère de l'Intérieur tunisien a indiqué que le nombre de manifestants dans la rue Habib-Bourguiba atteignait 17 000 personnes. En outre, des milliers d'Égyptiens ont participé hier à des manifestations dans les gouvernorats égyptiens en solidarité avec Ghaza, selon ce que rapportent les médias locaux, au lendemain de la mort de centaines de personnes dans l'attentat à la bombe contre un hôpital dans la bande de Ghaza assiégée, alors qu'en Mauritanie, des organisations mauritaniennes de défense des droits humains ont appelé à un bloc international pour lutter contre les crimes de l'État sioniste.

M.H.

ELLE A REFUSÉ UN CESSEZ-LE-FEU L'ENTITÉ SIONISTE BLOQUE L'ACHEMINEMENT DES AIDES HUMANITAIRES VERS GHAZA

Les appels des agences de l'ONU pour l'ouverture de corridors humanitaires sont restées lettre morte. Les autorités sionistes empêchent toute aide humanitaire de parvenir à Ghaza, sous siège complet, depuis plus d'une dizaine de jours. Des dizaines de semi-remorques, d'ambulances, de pick-up chargés d'aide humanitaire internationale sont toujours bloqués au poste-frontière de Rafah, au sud de la bande de Ghaza, sous un déluge de feu depuis plus d'une dizaine de jours. L'armée sioniste qui a bombardé à quatre reprises les abords du point de passage entre l'enclave palestinienne et l'Égypte, continue d'entraver l'acheminement de cette aide vitale, laissant les Ghazaouis au bord du gouffre. L'occupant sioniste viole le droit international et s'oppose à l'ouverture de la frontière entre l'Égypte et la bande de Ghaza et de corridors humanitaires. Il y a pourtant urgence, selon les organisations humanitaires. Ghaza manque cruellement de vivres. "On est extrêmement inquiets pour les hôpitaux, qui fonctionnent grâce aux générateurs. Si les générateurs s'arrêtent, ce sont des centaines de personnes qui vont mourir dans les instants qui vont suivre", s'est alarmé Léo Cans, chef de mission chez Médecins sans frontières. Ce sont, en effet, plus de deux millions de Ghazaouis, sous les frappes sionistes, qui vivent dans une grande détresse humanitaire, privés d'eau, de nourriture, d'électricité et de médicaments. Sous siège total, l'enclave palestinienne, densément peuplée, est déjà éprouvée par la pauvreté des suites du blocus inhumain et injuste depuis 2007, imposé par l'entité sioniste. La ministre palestinienne de la Santé, Mai al-Kaila, a annoncé ce mercredi qu'il existe une grave pénurie de médicaments dans la bande de Ghaza et un problème majeur d'accès aux hôpitaux. Les coupures d'eau et la détérioration du système d'égouts augmentent le risque de propagation de maladies transmissibles », a-t-elle ajouté. L'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens avait alerté sur une "catastrophe humanitaire inédite" à Ghaza, bombardée sans relâche par l'armée sioniste. De son côté, le directeur régional de l'OMS, Ahmed Al-Mandhari, avait alerté sur l'épuisement des réserves d'eau, d'électricité et de carburant. "Il reste 24 heures d'eau, d'électricité et de carburant" à Ghaza et si de l'aide n'y entre pas, les médecins n'auront plus qu'à "préparer les certificats de décès", a-t-il déploré. Le manque d'eau pousse les gens à boire dans des sources contaminées et pourrait entraîner la propagation de maladies, a expliqué l'agence des Nations Unies pour les Réfugiés Palestiniens (UNRWA). Pour sa part, le Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré avoir besoin de 74 millions de dollars dans les trois prochains mois pour fournir une aide d'urgence à la population de la bande de Ghaza, ont rapporté ce mercredi des médias. Les réserves alimentaires sont suffisantes pour moins d'une semaine, alors que 800 000 personnes à Ghaza et en Cisjordanie ont besoin d'une aide alimentaire. Le PAM appelle à garantir l'accès de l'aide humanitaire et qualifie la situation de « catastrophe ». Pour la douzième journée consécutive, l'armée sioniste continue de cibler la bande de Ghaza avec d'intenses frappes meurtrières qui ont pulvérisé des quartiers entiers et fait des milliers de martyrs et de blessés parmi les civils palestiniens.

Amel B.

SOUS LES YEUX INDIFFÉRENTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

L'armée sioniste multiplie ses actes de barbarie



Le summum de la barbarie vient d'être franchi à Ghaza. Le bombardement israélien qui a visé la cour de l'hôpital baptiste de la ville, rappelle, toute proportion gardée, la catastrophe d'Hiroshima. Tout comme dans le cas de Hiroshima et de Nagasaki où la machine médiatique américaine a tenté de faire croire à l'opinion publique mondiale que c'est l'Union soviétique qui est responsable des bombardements nucléaires sur les deux villes, l'armée sioniste tente, elle aussi, de dégager en ce moment, toute responsabilité de la frappe sur l'hôpital, qu'elle impute, par mensonge, au Jihad Islamique. L'histoire se répète ! On se souvient encore de ces journaux occidentaux du début du siècle dernier, où, pour expliquer la mort d'un homme de couleur ou d'un gréviste communiste dans les manifestations réprimées, l'on titrait toute honte bue : « Un manifestant a trouvé la mort en se jetant sur une baïonnette ». Ce sont pratiquement les mêmes scénarios médiatiques qui se répètent maintenant et qui sont repris malheureusement même par des médias arabes qui ont effacé depuis longtemps le mot sionisme de leur lexique. Au-delà du nombre de personnes tuées - plus de 500 selon des sources sanitaires de Ghaza -, ce raid sur un hôpital où étaient hospitalisés de nombreux blessés et où des centaines de personnes cherchant refuge après la destruction de leurs habitations, s'étaient amassés dans la cour de l'établissement, montre que l'entité sioniste jouit d'une impunité totale. Le rejet, lundi dernier, du projet de résolution russe sur la situation à Ghaza par le Conseil de sécurité, otage de l'Occident, était une sorte de feu vert pour l'armée sioniste pour agir et tuer en toute impunité. Avec le soutien sans faille d'un Occident foncièrement sionisé, la veulerie et les trahis-

On se souvient encore de ces journaux occidentaux du début du siècle dernier, où, pour expliquer la mort d'un homme de couleur ou d'un gréviste communiste dans les manifestations réprimées, l'on titrait toute honte bue : « Un manifestant a trouvé la mort en se jetant sur une baïonnette ».

de plusieurs régimes arabes, l'armée sioniste sait qu'elle peut commettre des crimes contre l'humanité sans que quiconque lui demande des comptes. De grossiers mensonges pour dérouter l'opinion publique mondiale et les crimes sionistes sont vite oubliés. Comme ce Conseil de sécurité qui a refusé l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire à Ghaza, les institutions internationales comme la CPI, qui s'était empressée en mars dernier d'émettre un mandat d'arrêt contre Vladimir Poutine, présumé responsable de crimes de guerre, ne lèveront pas le petit doigt pour faire cesser les crimes sionistes. Ces institutions internationales censées défendre le droit international, ne sont en réalité que des instruments au service des intérêts occidentaux, et n'ont fonctionné que pour sévir contre les faibles et contre ce que l'on appelle le Bloc de l'Est ! A-t-on déjà vu ces institutions infliger des sanctions contre les Etats-Unis, Israël, ou une autre puissance occidentale ! Et pourtant, ce ne sont pas les raisons qui manqueraient ! Une chose est sûre : le boucher Benjamin Netanyahu peut commettre des crimes de guerre à sa guise et déporter illégalement des populations, il ne sera jamais inquiété. L'arrivée ce mercredi de Joe Biden à Tel-Aviv n'est rien d'autre qu'un coup de

main pour l'armée sioniste. D'ailleurs, comme l'on s'y attendait, il a soutenu la version imputant à la résistance palestinienne le raid contre l'hôpital baptiste de la ville. C'était prévisible ! C'est dans le logiciel occidental qui consiste à diaboliser la résistance palestinienne et à dédouaner par tous les moyens les sionistes ! Tous les responsables occidentaux qui se sont succédé à Tel-aviv depuis le 7 octobre dernier n'avaient comme seules préoccupations que la sécurité d'Israël, l'extermination du Hamas, et la neutralisation des régimes arabes. Exit les droits des Palestiniens, les crimes de guerre sionistes... ! Le crime innommable commis par l'armée d'occupation ce mardi, même s'il ne changera rien dans l'attitude foncièrement pro-sioniste des Occidentaux et des régimes arabes vassalisés, constitue toutefois un tournant pour les populations musulmanes qui commencent à entrer en ébullition, ce qui peut déboucher sur toutes sortes de scénarios. Car parallèlement aux crimes contre l'humanité perpétrés par l'armée sioniste, les colons juifs versent ces derniers jours dans tous les excès. Encouragés qu'ils sont par le soutien occidental et la lâcheté de plusieurs régimes arabes, ils font des incursions agressives dans la Mosquée d'Al Aqsa, s'emparent illégalement de terrains appartenant aux Palestiniens et s'adonnent à toutes sortes de provocations. Les menaces d'un embrasement sont là, palpables, et ce ne sont pas les poignées de main et les accolades de Joe Biden avec quelques responsables arabes qui vont apporter la paix dans la région. Sans le retrait des forces sionistes des territoires palestiniens occupés, sans la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien à travers l'établissement d'un Etat indépendant avec Jérusalem comme capitale, la région sera toujours une poudrière.

Boualem B.

EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

La FAF suspend toutes les compétitions footballistiques

La Fédération algérienne de Football (FAF) a suspendu, hier, toutes les compétitions footballistiques à une date ultérieure en solidarité avec le peuple palestinien frère. "Exprimant sa solidarité avec le peuple

frère palestinien résistant et par respect aux mémoires des vénérables et glorieux martyrs victimes des agressions sionistes sauvages, commises dans le secteur de GHAZA contre les populations en Palestine occupée, la

Fédération algérienne de football (FAF) a décidé de suspendre toutes les compétitions et les rencontres de football, jusqu'à nouvel ordre", a indiqué l'instance fédérale.

R.S.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ATTAF EXAMINE AVEC LE VICE-MINISTRE NIGÉRIEN LES DÉVELOPPEMENTS DE LA CRISE AU NIGER

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, hier à Alger, le vice-ministre nigérien des Affaires étrangères, Adamu Lamuwa, et ce, en marge des travaux de la Réunion ministérielle des pays africains-pays nordiques, indique un communiqué du ministère. Les entretiens ont porté essentiellement sur "les relations bilatérales dans le cadre des préparatifs en prévision de la tenue de la commission mixte, la relance de la convention de transport aérien entre les deux pays et l'accélération du rythme de réalisation des projets structurels liant l'Algérie au Nigeria et à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)", précise le communiqué. Les deux parties ont également passé en revue "les développements de la crise au Niger et les perspectives de coopération entre les deux pays pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel et démocratique dans ce pays frère", ajoute la même source. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre, le responsable nigérien a salué la qualité des relations algéro-nigériennes, affirmant "qu'en tant que Nigériens, nous sommes convaincus que nous pouvons faire davantage en matière de coopération". Il a affirmé en outre que les entretiens "ont porté sur des aspects économiques, les relations bilatérales et nombre de conflits internationaux". "Nous sommes convenus d'œuvrer pour le renforcement de notre partenariat dans divers domaines, notamment l'énergie, la route transsaharienne et la dorsale transsaharienne à fibre optique", a-t-il précisé.

R.N.

LA DG DE L'AUDA CHEZ REKHROUKH LES TRAVAUX PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES DE BASE AU MENU

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a reçu, mardi à Alger, la directrice générale de l'Agence du développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), Nardos Bekele Thomas, avec laquelle il a examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le secteur, indique un communiqué du ministère. La rencontre avec Mme Thomas qui participe à la 20^e session de la Réunion des ministres des Affaires étrangères Afrique-Pays nordiques abritée par Alger, a été l'occasion de passer en revue les voies et moyens de renforcer la coopération commune dans le domaine des travaux publics et des infrastructures de base, selon un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, la directrice générale de l'AUDA a salué "le rôle prépondérant de l'Algérie et son soutien au renforcement et au développement des infrastructures des pays du continent à travers ses engagements constructifs en matière d'infrastructures". Pour sa part, le ministre des Travaux publics a passé en revue les réalisations de l'Algérie en matière de développement des infrastructures, notamment les projets ferroviaires et ce, en parallèle à la concrétisation de projets routiers, note le communiqué. Rekhroukh a mis en avant l'expertise acquise par l'Algérie dans le domaine des infrastructures «et sa disposition à contribuer à trouver des mécanismes efficaces en la matière pour réaliser le principe de complémentarité économique dans le cadre de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAf)». Rekhroukh a rappelé, à cet effet, "les efforts de l'Algérie et son rôle dans la concrétisation de l'intégration et de la complémentarité économiques régionales à travers la réalisation des projets structurants à dimension continentale tels que la réalisation du projet de la route transsaharienne et celle reliant l'Algérie et la Mauritanie en vue d'encourager et de hisser le volume des échanges commerciaux interafricains", conclut la même source.

APS

CLÔTURE DES TRAVAUX DE LA 12^e SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-VIETNAMIENNE**Signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine de l'industrie pharmaceutique**

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a coprésidé, hier, à Hanoi (Vietnam), avec le ministre vietnamien de la Construction, Nguyen Van Thang, la clôture des travaux de la 12^e session de la commission mixte algéro-vietnamienne, sanctionnés par la signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, indique un communiqué du ministère.

A cette occasion, M. Aoun a salué les relations fraternelles qui unissent les deux pays, invitant tous les secteurs ministériels à concrétiser sur le terrain les résultats de cette session, se disant optimiste quant à l'avenir des relations économiques entre les deux pays.

De son côté, le ministre vietnamien de la Construction a félicité les participants, les invitant à davantage d'échanges et de coopération en vue de conclure des partenariats économiques mutuellement bénéfiques.

Les travaux de la session ont été sanctionnés par la signature du procès-verbal de la réunion, ainsi que d'un mémorandum d'entente dans le domaine de l'industrie pharmaceutique entre le groupe pharmaceutique Soidal et l'Institut vietnamien de recherche spécialisé dans la production de produits pharmaceutiques à base de



plantes médicinales, précise le communiqué. Après la clôture des travaux de la 12^e session de la commission mixte, M. Aoun a été reçu par le président de l'Assemblée nationale vietnamienne, Vuong Dinh Hue. "Les deux parties ont discuté des différents

aspects de la coopération et des perspectives de son élargissement, d'autant que les deux pays jouissent d'une position stratégique dans leur environnement géographique, le Vietnam étant une porte d'entrée en Asie pour l'Algérie et l'Algérie une porte

d'entrée en Afrique pour le Vietnam", ajoute la même source. Le président de l'Assemblée nationale vietnamienne a également rappelé la "qualité des relations entre les deux pays au niveau politique et parlementaire", appelant à davantage d'efforts de la part des deux parties pour renforcer les relations économiques, commerciales et d'investissement, précise le communiqué. Dans ce cadre, le président de l'Assemblée nationale vietnamienne a fait savoir que le Vietnam souhaitait importer des produits algériens, proposant, à cet égard, l'organisation d'une visite en Algérie et d'un forum d'investissement et de commerce entre les hommes d'affaires algériens et vietnamiens, conclut le communiqué.

R.N.

ÉDUCATION NATIONALE

Une conférence nationale consacrée à l'évaluation de la rentrée scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a présidé, mardi, les travaux d'une conférence nationale consacrée à l'évaluation de la rentrée scolaire et à la présentation d'orientations visant à améliorer les performances et à assurer une bonne scolarisation tout au long de l'année scolaire, indique mercredi un communiqué du ministère. Après avoir salué les efforts consentis dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024 pour en assurer la

réussite, M. Belaabed a précisé que "le mérite revient à l'engagement démontré par les personnels du secteur dans l'accomplissement des missions qui leur ont été assignées, à la lumière de la numérisation de toutes les procédures liées à la scolarité, ce qui a eu un impact positif à tous les niveaux", selon le communiqué. Cette mesure "a permis l'application de la loi tout en contribuant à la simplification des démarches administratives, garantis-

sant ainsi un gain de temps et l'achèvement de toutes les opérations dans les délais prévus avec la rigueur et l'intégrité requises", a estimé le ministre.

A cette occasion, les directeurs de l'Éducation ont soumis "leurs évaluations des opérations réalisées dans leurs wilayas et leurs préoccupations", selon la même source. Le ministre a assuré que "le niveau de précision atteint en la matière n'aurait pas été possible sans la numérisation".

CONCOURS ARABE SUR L'INTERNET DES OBJETS ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La startup algérienne "Tarik Education Center" décroche la première place

La startup algérienne "Tarik Education Center" a décroché la première place au concours intitulé : "Défi arabe pour l'internet des objets et l'intelligence artificielle", organisé en marge du Salon international du multimédia et des technologies "Gitex Global" qui se déroule à World Trade Center de Dubaï du 16 au 20 octobre. Les résultats du concours ont été annoncés par l'Association des ingénieurs électriciens et électroniciens, division de l'administration de la technologie (IEEE TEMS), en partenariat avec l'Université de Dubaï et l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie et en collaboration avec Global Innovation & Entrepreneurship (GIE), avec la participation de groupes de 13

pays arabes. La startup "Tarik Education Center" a été choisie pour son projet sur la création d'une plateforme numérique "Tarik" dédiée à l'enseignement de l'intelligence artificielle et la programmation pour les enfants à travers des jeux électroniques ludiques et faciles à comprendre. Dans une déclaration à l'APS, le fondateur de la startup, Tarik Gueham, a exprimé sa fierté de cette distinction, indiquant que sa startup a décroché la première place "au vu de l'importance de la plateforme numérique qui permet à l'enfant arabe de passer d'utilisateur et de consommateur de la technologie à un enfant innovant et créatif". Téléchargeable via "Play Store", l'application permet aux enfants de 4 à 18 ans de suivre

des programmes et des conseils scientifiques pour devenir créateurs et innovants. Le responsable a indiqué que ce prix "honore l'Algérie et encourage la startup à développer les domaines de la technologie de l'internet des objets et de l'intelligence artificielle en vue de trouver des solutions et des applications innovantes afin de contribuer au développement de la formation et de la créativité auprès des enfants. Organisé pour la septième fois consécutive, ce concours a connu plus de 5 000 participants et vise à mettre la lumière sur le rôle prépondérant des techniques de l'internet des objets et de l'intelligence artificielle dans la transition numérique.

R.N./APS

COURS DU PÉTROLE

Le Brent à près de 93 dollars

Les cours du pétrole étaient en hausse, hier mercredi, le Brent se rapprochant des 93 dollars le baril à Londres. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre, coté à Londres, gagnait 3,27% à 92,84 dollars.

Celui de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en novembre, coté à New York, prenait 3,02% à 89,28 dollars. "Les prix du pétrole Brent sont de nouveau en hausse ce mercredi, touchant leur plus haut niveau depuis le début de la crise", provoquée par l'agression sioniste contre Gaza, précisent des analystes. Toutefois, les investisseurs attendent également la publication de l'état des stocks hebdomadaires commerciaux américains par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) pour la semaine achevée le 13 octobre. La fédération des professionnels du secteur, l'American Petroleum Institute (API), a

estimé mardi que les stocks de brut avaient fondu d'environ 4,383 millions de barils la semaine dernière, et ceux d'essence de 1,578 million de barils. Le pétrole bénéficiait également de cette baisse des stocks de brut estimée par l'API, "bien plus importante que la prévision", relèvent les analystes. Les données de l'API sont réputées toutefois moins fiables que celles de l'EIA. Les analystes tablent pour leur part sur une baisse de 550.000 barils des réserves commerciales de brut, et de 100.000 barils d'essence, selon la médiane d'un consensus compilé par l'agence Bloomberg.

R.E./ APS



NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

Pekin promet plus de 100 milliards de dollars de nouveaux financements aux pays en développement

APRÈS DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES EMPRUNTS AUPRÈS DU FMI

LE PRÉSIDENT TUNISIEN LIMOGE SON MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

Le président tunisien Kaïs Saïd a limogé le ministre de l'Économie et du Plan, Samir Saïd, et a chargé la ministre des Finances, Siham Al-Boughdiri Namsia, d'assumer temporairement ses fonctions, selon ce qu'a annoncé, hier, la présidence tunisienne. L'annonce de licenciement publiée par la présidence tunisienne n'explique pas le motif de cette mesure, mais elle intervient après que le ministre a déclaré à l'agence de presse officielle que « l'accord avec le Fonds monétaire international (FMI) est important pour obtenir d'autres financements et que les prêteurs s'interrogent sur le sort des négociations de la Tunisie avec le Fonds car conclure un accord avec Le FMI enverrait un signal fort aux autres financiers ». Le président Kaïs Saïd s'oppose à ce qu'il décrit comme les « diktats » du FMI et affirme que l'institution multilatérale « n'est pas sacrée et que ses conditions conduisent souvent à des protestations populaires ». Les négociations sur le plan de sauvetage financier ont échoué depuis octobre de l'année dernière, lorsque la Tunisie et le FMI sont parvenus à un accord au niveau des experts. Kaïs Saïd a ensuite exprimé son rejet catégorique de l'idée d'une réduction du soutien, affirmant que cela pourrait entraîner des conséquences majeures et des tensions sociales et nuire à la paix civile dans le pays.

M.H.

Le président chinois Xi Jinping a souligné, hier, que les infrastructures physiques et numériques déjà construites dans le cadre de l'initiative lancée en 2013 ont stimulé les flux de marchandises, de capitaux, de technologies et de ressources humaines entre les pays concernés. Le président chinois a promis, à cet égard, plus de 100 milliards de dollars de nouveaux financements aux pays en développement dans le cadre de ce qui est appelé Initiative des Nouvelles routes de la soie (La Ceinture et la Route). Ainsi, La Banque chinoise de développement (CDB) et la Banque chinoise d'import-export (China Eximbank) devront créer chacune un nouveau guichet de financement d'une valeur de 350 milliards de yuans (47,9 milliards de dollars). Un montant supplémentaire de 80 milliards de yuans (11 mil-

liards de dollars) sera injecté dans le Fonds de la Route de la Soie (Silk Road Fund). Ensemble, ces financements soutiendront des projets dans les économies en développement », a-t-il déclaré dans un discours prononcé lors du forum des Nouvelles routes de la soie, qui s'est ouvert, avant-hier, à Pékin en présence de représentants de 130 pays. « Au cours de la dernière décennie, nous nous sommes efforcés de construire un réseau mondial de connectivité composé de corridors économiques, de voies de transport internationales et d'autoroutes de l'information, ainsi que de chemins de fer, de routes, d'aéroports, de ports, de pipelines et de réseaux électriques. Couvrant la terre, l'océan, le ciel et l'internet, ce réseau a stimulé les flux de marchandises, de capitaux, de technologies et de ressources humaines

entre les pays concernés », a ajouté le dirigeant chinois. L'initiative des Nouvelles routes de la soie devrait viser à améliorer les liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique, et même au-delà, par la construction de ports, de voies ferrées, d'aéroports ou de parcs industriels. Ces infrastructures doivent permettre à la Chine d'accéder à davantage de marchés et d'ouvrir de nouveaux débouchés pour ses entreprises. Les engagements cumulés de la Chine dans le cadre de l'initiative des Nouvelles routes de la soie ont atteint 1014 milliards de dollars depuis le lancement en 2013, selon un rapport publié en août dernier par The Green Finance & Development Center (GFDC), un think tank rattaché à l'Université chinoise de Fudan.

M.H./ Agences

POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS CLIMATIQUES

Les réseaux électriques mondiaux ont besoin de 600 milliards de dollars par an

La capacité des réseaux électriques mondiaux représente l'un des défis les plus importants auxquels sont confrontés les chemins de transition énergétique dans la plupart des pays du monde, sur fond de craintes d'une faible capacité actuelle à absorber le prochain boom des énergies renouvelables. La première évaluation de ce type sur l'état des réseaux mondiaux a montré la nécessité d'ajouter ou de renouveler 80 millions de kilomètres de réseaux d'ici 2040, afin qu'ils puissent suivre le rythme des objectifs climatiques nationaux et atteindre une sécurité énergétique, qui équivaut à la taille de tous les réseaux actuels, selon un récent rapport de par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les réseaux électriques mondiaux gagnent en importance dans les nouveaux systèmes énergétiques destinés à être presque entièrement convertis à l'électricité plutôt qu'aux combustibles fossiles, en particulier dans les secteurs des transports, rési-

dentiels et industriels, selon ledit rapport. L'Agence internationale de l'énergie estime que le montant des investissements nécessaires pour développer les réseaux électriques mondiaux serait de 600 milliards de dollars par an d'ici 2030, pour atteindre les objectifs climatiques, soit plus du double des investissements actuellement alloués au secteur. Le rapport de l'Agence de l'énergie, intitulé « Réseaux électriques et transition énergétique sûre », présente la première évaluation de ce type sur l'état de tous les réseaux électriques actuels dans le monde et sur leur degré de préparation à s'adapter aux voies de transition énergétique. Cette évaluation a révélé que de nombreuses preuves démontrent que les réseaux actuels sont incapables de suivre le rythme de la croissance rapide des principales technologies d'énergie propre, telles que l'énergie solaire, éolienne, les voitures électriques et les pompes à chaleur. L'évaluation avertit que « le

manque d'intérêt politique et d'investissement dans les infrastructures du réseau électrique pourrait mettre en danger l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale au-dessus de 1,5 degré Celsius et le rendre inaccessible, en plus de compromettre la sécurité énergétique ». L'agence se concentre ainsi sur la nécessité d'introduire des changements dans la manière dont les réseaux fonctionnent, ainsi que dans la façon dont ils sont organisés et gérés, car ceux-ci comptent parmi les changements majeurs les plus importants nécessaires pour suivre le rythme du nouveau système énergétique mondial. L'agence a averti, enfin, que les efforts visant à lutter contre le changement climatique et à garantir un approvisionnement fiable en électricité seront menacés si les décideurs politiques et les entreprises n'accélèrent pas les mesures visant à améliorer et à étendre les réseaux électriques mondiaux.

M.H.

GAZ LIQUÉFIÉ (GNL)

LES IMPORTATIONS MONDIALES ONT ATTEINT LEUR PLUS BAS NIVEAU EN 12 MOIS

Les importations mondiales de gaz liquéfié ont enregistré en septembre 2023 leur niveau le plus bas depuis 12 mois et les importations européennes continuant de diminuer fortement pour le troisième mois consécutif, coïncidant avec une baisse de la demande.

Ces importations ont atteint 31,47 millions de tonnes le mois dernier, contre 33,88 millions de tonnes en août 2023, enregistrant le niveau le plus bas depuis septembre de l'année dernière, selon un récent rapport du « Forum des pays exportateurs de gaz ». Sur une base annuelle, les importations mondiales de gaz liquéfié ont augmenté de 2,1 %, soit l'équivalent de 0,64 million de tonnes, les augmentations dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, ainsi que du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord compensant la baisse en Europe. Au cours des 9 premiers mois de 2023, le total cumulé des importations mondiales de GNL est passé à 303,36 millions de tonnes, en hausse de 3 % par rapport à la même période en 2022. Les importations mondiales du GNL ont atteint 399 millions de tonnes en 2022, contre 378 millions de tonnes l'année précédente, avec une hausse de la demande européenne sur fond d'invasion russe de l'Ukraine.

R.E.

ORAN

Journée d'étude sur les amendements à la loi sur la prévention contre la drogue

Cette nouvelle loi a accordé plusieurs prérogatives à l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, notamment celle de charger une commission de l'évaluation et de suivi composée de représentants de quatorze départements ministériels pour élaborer la politique nationale de lutte contre la drogue.

La nouvelle loi 05-23 portant sur la prévention contre la drogue et les psychotropes et la répression de leur utilisation et commerce illégaux, a octroyé plus de prérogatives à l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, a souligné jeudi à Oran le directeur de l'office, Mazouni Farid. Il a ajouté que cette loi a chargé l'Office, en collaboration avec différents secteurs ministériels, d'élaborer des programmes de lutte contre ce fléau. Intervenant lors d'une journée d'étude à l'Ouest du pays sur "les amendements importants contenus dans la loi 05-23 entre théorie et pratique", M. Mazouni a signalé que cette nouvelle loi a donné de nombreuses prérogatives à l'Office précité, notamment celui de charger une commission de l'évaluation et du suivi, présidée par le Directeur général et composée de 14 secteurs ministériels, pour élaborer la politique nationale de lutte contre la drogue. Il a ajouté que "nous avons lancé, dernièrement, la signature de conventions avec des secteurs ministériels composant cette commission, qui se réunit tous les trois mois, outre les services de la Gendarmerie nationale, la Sûreté nationale et les douanes, pour évaluer les travaux des différents secteurs, afin d'élaborer des programmes sectoriels et conjoints en vue de lutter contre la drogue, d'établir un rapport annuel sur la prévention contre la drogue et les psychotropes, qui sera soumis au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Le



même responsable a indiqué que la nouvelle loi 05-23 a "renforcé l'ancienne loi 18-04 et a accordé au magistrat la prérogative d'ordonner l'orientation du toxicomane vers un traitement, lorsque l'expertise prouve son état de dépendance". Le législateur a également chargé l'Office précité de coordonner avec les différents secteurs ministériels, la société civile et toutes les parties prenantes, et d'analyser les indicateurs liés aux stupéfiants et aux psychotropes afin d'aider les pouvoirs publics à prendre les décisions appropriées, ainsi que d'élaborer des plans directeurs dans le domaine de la lutte contre l'usage et le commerce illicites des stupéfiants et des psychotropes, a ajouté le même responsable. L'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie a également été chargé de "développer des lignes directrices pour identifier les catégories de personnes les plus exposées aux drogues et aux substances psychotropes", a ajouté le même responsable. Le législateur algérien a également veillé, à travers cette nouvelle loi, à "inclure un classement national des drogues et psychotropes, créer au niveau du ministère de la Santé un index national électronique des ordonnances médicales concernant les stupéfiants et les psychotropes, qui sera mis à la disposition des services de la justi-

ce, de la police judiciaire, des praticiens de la santé, des services de la prévention au ministre de la Santé, en obligeant les pharmaciens d'alerter les services de la santé territorialement compétents pour chaque ordonnance qui ne répond pas aux conditions fixées par la loi", a souligné M. Mazouni. Pour sa part, le Premier président de la Cour Suprême, Mamouni Tahar, a souligné dans son intervention qu'après la promulgation de la loi 18-04 relative à la prévention des stupéfiants et des psychotropes, il était "nécessaire de reconsidérer les textes, en les révisant et en prenant davantage en charge les changements et les lacunes qui ont résulté de sa mise en œuvre". "Les pouvoirs publics se sont empressés de promulguer la loi 05-23 du 7 mai 2023 afin de renforcer les dispositions de prévention et adopter une approche stratégique nationale pour prévenir ce fléau, tout en confiant cette mission à l'Office et en lui donnant de nouvelles prérogatives", a-t-il ajouté. Il a, en outre souligné que "les textes introduits par le législateur dans cette loi visent à contrôler et prévenir les mécanismes de lutte contre le phénomène de la drogue dans toutes ses dimensions nationales et internationales", mettant l'accent sur l'importance du rôle des médias, spécifié dans cette

loi, en ce qui concerne l'aspect préventif, en plus de toutes les dispositions liées à la politique pénale élaborée par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, des mesures thérapeutiques et autres procédures pour les mineurs. M. Mamouni a ajouté que le législateur a également insisté dans cette nouvelle loi que "les sanctions sont prévues contre les fonctionnaires publics qui commettent ces délits ou participent à les faciliter, en raison de la profession qu'ils exercent". Pour sa part, le président de l'Observatoire national de la société civile, Nouredine Benbraham, a appelé à la mobilisation sociale, avec la participation de la société civile, et des faiseurs d'opinion locaux et nationaux pour être vigilants et lutter contre ce fléau. Au cours de cette rencontre, organisée à l'initiative de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie en coopération avec la wilaya d'Oran et en présence du corps judiciaire de l'Ouest du pays, une série de communications ont été présentées par des professeurs d'université, notamment sur les facteurs socio-économiques de la propagation du phénomène de la toxicomanie et les conséquences sanitaires et psychologiques qui résultent de la consommation des drogues, entre autres.

R.R.

AGRICULTURE :

RÉUNION AVEC LES DIRECTEURS DES SERVICES AGRICOLES DES WILAYAS

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a présidé, jeudi, une réunion regroupant tous les directeurs des services agricoles des wilayas du pays en vue d'évaluer les récentes activités du secteur et de donner les orientations nécessaires, selon un communiqué du ministère. Tenue en visioconférence, cette réunion s'est déroulée en présence de cadres du ministère, des représentants de différents établissements et offices relevant du secteur et du secrétaire général de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), souligne la même source. L'objectif de cette réunion est d'évaluer la situation du secteur agricole au niveau local ainsi que les activités des services décentralisés, de rappeler les objectifs et priorités du secteur pour la prochaine étape et de s'enquérir des derniers préparatifs relatifs au lancement de la saison labour-semailles pour l'année 2023-2024, a précisé le communiqué. La réunion a été l'occasion de mettre en avant plusieurs mesures incitatives prises, sur instruction du président de la République, lors du Conseil des ministres tenu le 1er octobre 2023, en faveur des agriculteurs impactés par la sécheresse et les inondations. Le ministère a souligné, dans son communiqué, les efforts en faveur de la dynamisation de l'activité agricole, à travers l'augmentation des superficies réservées à la culture céréalière, en application des instructions du président de la République visant à réduire les importations de ce produit stratégique. A cet égard, le ministre a donné des instructions pour améliorer le rendement de la production céréalière, à travers l'élargissement des périmètres irrigués, l'irrigation complémentaire et la fourniture de semences, d'engrais et d'intrants agricoles. La rencontre a, par ailleurs, permis d'évoquer le Programme national de reboisement, qui débutera le 25 octobre à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre. M. Henni a appelé à accorder une grande importance à cette opération, notamment après les incendies qu'a connus le pays récemment. Cette campagne a été confiée à la Direction générale des forêts, avec l'accompagnement du Groupe génie rural (GGR), a rappelé le communiqué, faisant état de la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour la mener à bien et réhabiliter ainsi le projet du barrage vert et les espaces forestiers impactés par les incendies. Lors de la réunion, des exposés ont été présentés sur les principaux dossiers du secteur et les projets en cours de réalisation, notamment les silos et les centres de stockage de proximité, pour le renforcement des capacités nationales de stockage des céréales. A cet effet, le ministre a donné des instructions pour "déployer davantage d'efforts et mobiliser tout un chacun en faveur du renforcement de la sécurité alimentaire", selon le communiqué.

APS

OUARGLA :

Exercice de simulation d'intervention en cas d'inondation

Un exercice simulant l'intervention suite à des inondations survenues dans la wilaya de Ouargla a été exécuté par les services de la Protection civile dans la région dans le cadre de l'application des modules de secours et de sauvetage, apprend l'APS de la direction locale de la Protection civile. Initiée au titre de l'évaluation de la préparation du plan d'organisation des secours (ORSEC-2023) et de prévention des catastrophes naturelles, la manœuvre, menée au niveau de la zone des équipements publics de Ouargla par les équipes de la protection civile (PC), avec le concours des secteurs et organismes concernés, simule l'intervention dans des inondations en mettant en œuvre des modules d'in-

tervention, mobilisation des moyens humains et matériels pour d'évacuation des victimes, a expliqué le DPC, le lieutenant-colonel Nadir Belâakroum. Cette manœuvre portent la mise en œuvre de trois scénarios, dont le premier consiste en l'intervention en cas d'effondrement des habitations inondables et le sauvetage des victimes sous les décombres, le second afférent au sauvetage des personnes encerclées par les eaux en furie encerclant le site, et le troisième porte sur le repêchage par des plongeurs, appuyés par l'équipe cynotechnique, des noyades au niveau du lac de Hassi-Benabdallah. L'exercice virtuel s'assigne comme objectif l'évaluation de la coordination entre les diffé-

rents modules mis en place dans le cadre du plan ORSEC et des moyens humains et matériels mobilisés après l'alerte d'urgence, en sus de la prise des mesures préventives en cas de catastrophes naturelles, a expliqué le même responsable. De son côté le wali de Ouargla, Mustapha Aghamir, a indiqué que cette manœuvre est susceptible d'évaluer les moyens humains et matériels de la wilaya pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles, préparer le plan de secours et faire le point sur les carences pour épargner de tels risques dans cette région aux importantes palmeraies, zones agricoles et plans d'eau.

APS

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels contiennent les règles essentielles du droit international humanitaire, qui fixe « des limites à la barbarie de la guerre ». Or, l'entité sioniste viole, en toute impunité, toutes les normes et tous les pactes internationaux, se livrant à un véritable génocide contre les civils palestiniens dont une majorité de femmes et d'enfants. Depuis plusieurs jours, l'armée d'occupation bombarde, sans relâche, des civils, des ambulances, des membres du personnel sanitaire et d'organisations humanitaires.

Rien ne semble arrêter la folie meurtrière de l'entité sioniste, qui depuis plus d'une dizaine de jours, commet les pires crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans la bande de Gaza. L'armée d'occupation bombarde sans relâche des infrastructures résidentielles, des logements, et des quartiers entiers. L'occupant sioniste mène un véritable nettoyage ethnique, ciblant des civils, dont une majorité d'enfants et de femmes, des hôpitaux et des ambulanciers. Le peuple palestinien est soumis à des violations flagrantes par l'occupant sioniste, qui transgresse toutes les normes et tous les pactes internationaux, en toute impunité. Le massacre de l'hôpital incarne l'horreur du génocide auquel se livre l'armée sioniste sur des civils sans défense.

En perpétrant ces agressions meurtrières, l'occupant sioniste a violé toutes les règles du droit international avec la complicité des puissances occidentales. Malgré les critiques du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, les autorités sionistes ont décidé le siège total de la bande de Gaza, une mesure "interdite" par le droit international humanitaire, avait rappelé le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk. L'imposition de sièges qui mettent en danger la vie des civils en les privant de biens essentiels à leur survie est interdite par le droit international humanitaire". Mais, ces déclarations sont restées sans lendemain.

UTILISATION D'ARMES INTERDITES

L'occupant sioniste se livre au crime de nettoyage ethnique en utilisant des armes internationalement interdites, pour se débarrasser des Palestiniens vivant dans la bande de Gaza. L'armée d'occupation ne recule devant rien dans ces crimes abjectes, elle a utilisé des armes incendiaires pour bombarder les zones peuplées de l'enclave palestinienne, assiégée qui compte plus de 2,3 millions d'habitants. Il s'agit de bombes toxiques au phosphore blanc, un type d'arme, interdit par la convention de Genève de 1980. Cette convention interdit l'utilisation de bombes incendiaires dans les zones densément peuplées afin d'éviter les pertes massives en vie humaines. Les autorités palestiniennes et Rami Abdo, fondateur de l'Observatoire européen des droits de l'homme, ont publié des vidéos montrant l'utilisation par l'armée sioniste de bombes au phosphore blanc. L'organisation de défense des droits de l'homme "Human Rights Watch", basée à New York, avait déjà fait état de l'utilisation par l'entité sioniste de bombes au phosphore blanc dans la bande de Gaza lors de conflits antérieurs. Les "crimes de guerre" se définissent comme des violations graves du droit international commises dans un conflit armé, une "grave violation" des Conventions de Genève de 1949 qui ont établi un cadre juridique pour la guerre après les tribunaux de Nuremberg des responsables nazis. Plus de 50 atrocités sont définies

GÉNOCIDE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ DANS LA BANDE DE GHAZA

Quand l'entité sioniste viole le droit international en toute impunité !

dans le Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI), parmi lesquelles le meurtre, la torture, le viol, la prise d'otages.

Cela comprend également les attaques intentionnelles dirigées contre des biens de caractère civil, qui ne sont pas des "objectifs militaires". Les "crimes contre l'humanité" sont des actes tels que le meurtre, la réduction en esclavage, l'extermination, le viol, la persécution et tous autres actes inhumains, commis "dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque". Bien que l'interdiction de certains comportements lors de conflits armés remonte à plusieurs siècles, la notion de crimes de guerre a plus particulièrement été élaborée à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, à l'occasion de la codification du droit international humanitaire, également connu sous le nom de droit des conflits armés. Les Conventions de La Haye adoptées en 1899 et 1907 se concentrent plus particulièrement sur l'interdiction qu'ont les parties au conflit d'utiliser certains moyens et méthodes de combat. Plusieurs autres traités connexes ont été adoptés depuis. En revanche, la Convention de Genève de 1864 et les Conventions de Genève ultérieures, notamment les quatre Conventions de 1949 et les deux protocoles additionnels de 1977, s'intéressent surtout à la protection des personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités. Tant le droit de La Haye que le droit de Genève qualifient plusieurs violations de leurs normes - mais pas toutes - de crimes de guerre. Aucun texte de droit international ne codifie à lui seul tous les crimes de guerre. On en trouve une énumération dans des traités du droit international humanitaire et du droit international pénal, de même qu'en droit international coutumier.

LES CONVENTIONS DE GENÈVE

Les Conventions de Genève de 1949 ont été ratifiées par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies - un niveau d'acceptation que n'ont pas encore atteint les protocoles additionnels et autres traités du droit international humanitaire. Nombre des règles contenues dans ces traités sont

cependant considérées relever du droit coutumier et, partant, s'imposent à tous les États (et autres parties au conflit), qu'ils aient ou non ratifié les instruments en question. En outre, de nombreuses règles du droit international coutumier s'appliquent aux conflits armés aussi bien internationaux que non internationaux, ce qui élargit la protection offerte en cas de conflits armés non internationaux, qui ne sont régis que par l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et par le Protocole additionnel II. La Cour a compétence à l'égard des crimes de guerre, en particulier lorsque ces crimes s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou d'une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis sur une grande échelle. Aux fins du Statut, on entend par « crimes de guerre » les infractions graves aux Conventions de Genève du 12 août 1949, à savoir l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'ils visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève : Il s'agit de l'homicide intentionnel, la torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé, la destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire et le fait de contraindre un prisonnier de guerre ou une personne protégée à servir dans les forces d'une puissance ennemie. Parmi ces crimes, figure aussi le fait de priver intentionnellement un prisonnier de guerre ou toute autre personne protégée de son droit d'être jugé régulièrement et impartialement, la déportation ou le transfert illégal ou la détention illégale et la prise d'otages.

L'OCCUPANT SIONISTE FAIT FI DE LA LÉGALITÉ INTERNATIONALE

Les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés internationaux dans le cadre établi du droit international, à savoir le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des civils

qui ne participent pas aux hostilités mais aussi de mener des attaques de caractère civil, c'est-à-dire sans pas des objectifs militaires. Ces crimes concernent intentionnellement des personnes, les installations ou les véhicules, le cadre d'une mission de maintien de la paix ou de la Charte des Nations Unies, le droit à la protection internationale des conflits armés et aux biens de caractère civil et aux biens de caractère civil pour ce qui du fait de constituer une attaque en soi ou incidemment des personnes dans la population civile, des personnes civiles, des biens de caractère civil ou de biens durables et graves à la vie civile qui seraient manifestement en rapport à l'ensemble des faits concrets et directs attentivement, le fait d'attaquer par quelque moyen que ce soit, les habitations ou les biens pas défendus et qui ne sont pas militaires, tuer ou blesser, qui, ayant déposé les armes, de moyens de se défendre ou de création. Autres crimes : l'utilisation indûment du drapeau ou de l'uniforme de l'ennemi, la violation des Nations Unies distinctifs prévus par la Convention de Genève, et, ce faisant, la violation de vies humaines ou des biens, le transfert, direct ou indirect, de l'occupante d'une partie civile, dans le territoire de déportation ou le transfert hors du territoire occupé d'une partie de la population. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments religieux, à l'enseignement ou à l'action caritative, des hôpitaux, des malades ou des blessés





directement part aux
e diriger intentionnel-
contre des biens de
-dire des biens qui ne
militaires.

aussi le fait de diriger
es attaques contre le
tions, le matériel, les
es employés dans le
d'aide humanitaire ou
ix conformément à la
ies, pour autant qu'ils
cion que le droit inter-
armés garantit aux
caractère civil. Idem
diriger intentionnelle-
achant qu'elle causera
tes en vies humaines
vile, des blessures aux
dommages aux biens
es dommages étendus,
'environnement natu-
estement excessifs par
de l'avantage militaire
du. Autres crimes énu-
er ou de bombarder,
e ce soit, des villes, vil-
bâtiments qui ne sont
sont pas des objectifs
blesser un combattant
armes ou n'ayant plus
ndre, s'est rendu à dis-
signalés dans le texte,
du pavillon parlemen-
des insignes militaires
nnemi ou de l'Organi-
es, ainsi que les signes
r les Conventions de
de causer la perte de
blessures graves. Le
irect, par une puissan-
artie de sa population
e qu'elle occupe, ou la
nsfert à l'intérieur ou
upé de la totalité ou
lation de ce territoire.
entionnellement des
timents consacrés à la
ent, à l'art, à la science
e, des monuments his-
x et des lieux où des
és sont rassemblés, à

condition qu'ils ne soient pas des objectifs
militaires .

Le fait de soumettre des personnes d'une
partie adverse tombées en son pouvoir à des
mutilations ou à des expériences médicales
ou scientifiques quelles qu'elles soient qui
ne sont ni motivées par un traitement médi-
cal, dentaire ou hospitalier, et qui entraî-
nent la mort de celles-ci ou mettent sérieu-
sement en danger leur santé. Le fait de tuer
ou de blesser par trahison des individus
appartenant à la nation ou à l'armée enne-
mie, de déclarer qu'il ne sera pas fait de
quartier, de détruire ou de saisir les biens de
l'ennemi, sauf dans les cas où ces destruc-
tions ou saisies seraient impérieusement
commandées par les nécessités de la guerre.
Déclarer éteints, suspendus ou non rece-
vables en justice les droits et actions des
nationaux de la partie adverse et le fait pour
un belligérant de contraindre les nationaux
de la partie adverse à prendre part aux opé-
rations de guerre dirigées contre leur pays,
même s'ils étaient au service de ce belligé-
rant avant le commencement de la guerre .
Le pillage d'une ville ou d'une localité, même
prise d'assaut, employer du poison ou des
armes empoisonnées, employer des gaz
asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi
que tous liquides, matières ou procédés ana-
logues. Le fait d'utiliser des balles qui s'épa-
nouissent ou s'aplatissent facilement dans le
corps humain, telles que des balles dont l'en-
veloppe dure ne recouvre pas entièrement le
centre ou est percée d'entailles, d'employer
les armes, projectiles, matières et méthodes
de guerre de nature à causer des maux
superflus ou des souffrances inutiles ou à
frapper sans discrimination en violation du
droit international des conflits armés, à
condition que ces armes, projectiles,
matières et méthodes de guerre fassent l'ob-
jet d'une interdiction générale et qu'ils
soient inscrits dans une annexe au présent
Statut, par voie d'amendement adopté selon
les dispositions des articles 121 et 123. Sont
également mis en avant les atteintes à la
dignité de la personne, notamment les traite-
ments humiliants et dégradants , le viol et
toutes formes d'exploitations ainsi que la
stérilisation forcée constituent une infrac-

tion grave aux Conventions de Genève. Le
fait d'utiliser la présence d'un civil ou d'une
autre personne protégée pour éviter que
certains points, zones ou forces militaires ne
soient la cible d'opérations militaires et de
diriger intentionnellement des attaques
contre les bâtiments, le matériel, les unités
et les moyens de transport sanitaires, et le
personnel utilisant, conformément au droit
international, les signes distinctifs prévus
par les Conventions de Genève. Il en est de
même pour ce qui est du fait d'affamer déli-
bérément des civils comme méthode de
guerre, en les privant de biens indispen-
sables à leur survie, y compris en empêchant
intentionnellement l'envoi des secours pré-
vus par les Conventions de Genève. Le fait
de procéder à la conscription ou à l'enrôle-
ment d'enfants de moins de 15 ans dans les
forces armées nationales ou de les faire par-
ticiper activement à des hostilités . En cas de
conflit armé ne présentant pas un caractère
international, les violations graves de l'ar-
ticle 3 commun aux quatre Conventions de
Genève du 12 août 1949, à savoir l'un quel-
conque des actes ci-après commis à l'en-
contre de personnes qui ne participent pas
directement aux hostilités, y compris les
membres de forces armées qui ont déposé
les armes et les personnes qui ont été mises
hors de combat par maladie, blessure, déten-
tion ou par toute autre cause:

Les atteintes à la vie et à l'intégrité corporel-
le, notamment le meurtre sous toutes ses
formes, les mutilations, les traitements
cruels et la torture , les atteintes à la dignité
de la personne, notamment les traitements
humiliants et dégradants et les prises
d'otages. Les condamnations prononcées et
les exécutions effectuées sans un jugement
préalable, rendu par un tribunal réguliè-
rement constitué, assorti des garanties judi-
ciaires généralement reconnues comme
indispensables. Les autres violations graves
des lois et coutumes applicables aux conflits
armés ne présentant pas un caractère inter-
national, dans le cadre établi du droit inter-
national, à savoir le fait de diriger intention-
nellement des attaques contre la population
civile en tant que telle ou contre des per-
sonnes civiles qui ne participent pas direct-
ement aux hostilités . Le fait de diriger inten-
tionnellement des attaques contre les bâti-
ments, le matériel, les unités et les moyens
de transport sanitaires, et le personnel utili-
sant, conformément au droit international,
les signes distinctifs des Conventions de
Genève. Le fait de diriger intentionnelle-
ment des attaques contre le personnel, les
installations, le matériel, les unités ou les
véhicules employés dans le cadre d'une mis-
sion d'aide humanitaire ou de maintien de la
paix conformément à la Charte des Nations
Unies, pour autant qu'ils aient droit à la pro-
tection que le droit international des conflits
armés garantit aux civils et aux biens de
caractère civil. Le fait de diriger intention-
nellement des attaques contre des bâtiments
consacrés à la religion, à l'enseignement, à
l'art, à la science ou à l'action caritative, des
monuments historiques, des hôpitaux et des
lieux où des malades et des blessés sont ras-
semblés, pour autant que ces bâtiments ne
soient pas des objectifs militaires. Le pillage
d'une ville ou d'une localité, même prise
d'assaut ainsi que le viol et toutes formes
d'exploitation notamment constituent une
violation grave des quatre Conventions de
Genève.

Le fait de procéder à la conscription ou à
l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans
dans les forces armées ou dans des groupes
armés ou de les faire participer activement à
des hostilités et d'ordonner le déplacement
de la population civile pour des raisons
ayant trait au conflit, sauf dans les cas où la
sécurité des civils ou des impératifs mili-
taires l'exigent. Le fait de tuer ou de blesser
par trahison un adversaire combattant , de
déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier, de
soumettre des personnes d'une autre partie
au conflit tombées en son pouvoir à des
mutilations ou à des expériences médicales

ou scientifiques quelles qu'elles soient qui
ne sont ni motivées par un traitement médi-
cal, dentaire ou hospitalier, ni effectuées
dans l'intérêt de ces personnes, et qui entraî-
nent la mort de celles-ci ou mettent sérieu-
sement en danger leur santé. Le fait de
détruire ou de saisir les biens d'un adversaire,
sauf si ces destructions ou saisies sont
impérieusement commandées par les néces-
sités du conflit , d'employer du poison ou des
armes empoisonnées et d'employer aussi
des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires,
ainsi que tous liquides, matières ou procédés
analogues. Le fait d'utiliser des balles qui
s'épanouissent ou s'aplatissent facilement
dans le corps humain, telles que des balles
dont l'enveloppe dure ne recouvre pas entiè-
rement le centre ou est percée d'entailles.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES CRIMES, CE QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL

Ainsi, les crimes de guerre sont des viola-
tions du droit international humanitaire
(traité ou droit coutumier) dont les auteurs
encourent une responsabilité pénale person-
nelle au regard du droit international. En
conséquence, à l'inverse des crimes de géno-
cide et des crimes contre l'humanité, les
crimes de guerre ont toujours lieu lors d'un
conflit armé, international ou non. La défini-
tion d'un crime de guerre peut varier selon
que le conflit armé est international ou non
international. Sur le fond, on distingue dans
les crimes de guerre : ceux commis contre
des personnes nécessitant une protection
particulière, ceux commis contre les pour-
voyeurs d'une aide humanitaire ou les parti-
cipants aux opérations de maintien de la
paix, ceux commis contre les biens et
d'autres droits, et les méthodes de guerre
interdites, et les moyens de guerre interdits.
Constituent notamment des actes interdits
les meurtres, mutilations, traitements cruels
et actes de torture, les prise d'otages, le fait
de diriger intentionnellement des attaques
contre la population civile, le fait de diriger
intentionnellement des attaques contre des
bâtiments consacrés à la religion, à l'éduca-
tion, aux arts, aux sciences ou à des fins cari-
tatives, ou contre des monuments histo-
riques ou des hôpitaux, les pillages, le viol et
toute autre forme d'exploitation ainsi que le
fait de procéder à la conscription ou à l'enrô-
lement d'enfants de moins de 15 ans dans
des forces armées ou dans des groupes
armés ou de les faire participer activement à
des hostilités.

Les crimes de guerre comportent deux
grands éléments. Un élément contextuel : «
le comportement a eu lieu dans le contexte
de et était associé à un conflit armé interna-
tional/non international » et un élément
psychologique : l'intention et la connais-
sance, tant en ce qui concerne l'acte lui-même
que l'élément contextuel. Contrairement au
génocide et aux crimes contre l'humanité, les
crimes de guerre peuvent être perpétrés sur
des victimes diverses, combattantes ou non
combattantes, suivant le type de crime. Lors
des conflits armés internationaux, les vic-
times comprennent les blessés et les
malades dans les forces armées en cam-
pagne et sur mer, les prisonniers de guerre
et les personnes civiles. En cas de conflits
armés non internationaux, la protection est
offerte aux personnes qui ne participent pas
directement aux hostilités, y compris les
membres de forces armées qui ont déposé
les armes et les personnes qui ont été mises
hors de combat par maladie, blessure, déten-
tion ou pour toute autre cause. En présence
des deux types de conflits, la protection
couvre également le personnel médical et
religieux, les travailleurs humanitaires et le
personnel de défense civile. Autant de viola-
tions et de crimes ignobles commis par l'ar-
mée sioniste dans les territoires palesti-
niens, au vu et au su de la communauté inter-
nationale.

Par Amel B. et Agences

NIGERIA

TINUBU ANNONCE UN BUDGET DE 34 MILLIARDS DE DOLLARS POUR 2024

Le Nigeria prévoit de dépenser 34 milliards de dollars pour le budget 2024 et se basera sur un prix du pétrole de 73,96 dollars pour ses dépenses à un taux de change de 700 nairas pour un dollar, a déclaré lundi son ministre du Budget. Le gouvernement fédéral du Nigeria prévoit de dépenser 34 milliards de dollars en 2024, alors que le président Bola Tinubu tente de relancer l'économie du pays. Le Conseil exécutif fédéral a approuvé lundi le budget pour l'année 2024, qui est près d'un cinquième plus élevé en nairas que le budget 2023. S'adressant à la presse locale lundi, Atiku Bagudu, le ministre nigérien du budget et de la planification nationale a indiqué que cette enveloppe devrait permettre une croissance

de 3,7 % en 2024, un chiffre supérieur aux 2,9 % prévus par le Fonds monétaire international. Toujours dans le cadre du plan de dépenses de 2024, le Nigeria s'est donné comme objectif de produire 1,7 million de barils de pétrole par jour, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport aux niveaux de production actuels. Comme annoncé par le ministre du budget, le gouvernement mettra de côté 10,8 milliards de dollars pour le service de la dette. Quant à l'inflation qui est actuellement de 27,7 %, son plus haut niveau depuis 20 ans, elle devrait se modérer à 21 % l'année prochaine, a précisé le ministre nigérien du budget et de la planification nationale.

In Africanews



TUNISIE

Démarrage de la cueillette des dattes à Nefzaoua, en attendant l'écoulement



Diverses mesures d'encouragement avaient été prises cette année par les autorités tunisiennes au profit de la promotion du secteur des dattes et des agriculteurs de la filière.

La cueillette des dattes pour la saison 2023 a démarré officiellement, mardi 17 octobre, au gouvernorat de Kébili, région de Nefzaoua, à travers une manifestation organisée dans la délégation de Douz Sud en présence du gouverneur, Mohamed Taieb Khélifi qui a qualifié la saison de « prometteuse ». Cependant, selon des médias électroniques, le président de l'Union régionale de l'agriculture, Taieb Toumi, a révélé que les collecteurs et les exportateurs ne sont pas encore au rendez-vous, ce qui a suscité des craintes chez les agriculteurs concernant l'écoulement de la production dans de

meilleures conditions. Il a insisté sur la nécessité de respecter le prix de référence convenu avec les exportateurs. D'autant que la qualité des dattes est excellente, a-t-il souligné, appelant à la rescousse l'Office national des dattes pour aider à l'écoulement de la production estimée à 285 mille tonnes dont 270 de la variété supérieure Déglat. Diverses mesures d'encouragement avaient été prises cette année par les autorités au profit de la promotion du secteur des dattes et des agriculteurs de la filière.

In African Manager

SÉNÉGAL

PLUSIEURS DIZAINES DE VOITURES MISES EN FOURRIÈRE POUR LE DÉSENCOMBREMMENT DE DAKAR PLATEAU

Les opérations de désencombrement entamées depuis mercredi au centre-ville de Dakar ont permis de mettre en fourrière plusieurs dizaines de voitures stationnées sur la voie publique, a indiqué, Djiby Diallo, le sous-préfet de Dakar Plateau. « C'est très satisfaisant de constater que l'opération que nous avons entamée depuis hier a permis d'amener et de mettre en fourrière plusieurs dizaines de voitures stationnées sur la place publique et de dégager des objets encombrants », s'est réjoui Djiby Diallo. « C'est une opération qui demande beaucoup de moyens matériels et humains. Ce qui peut parfois même impacter sur la circulation des automobiles », a-t-il indiqué. Il a déclaré que l'opération allait continuer « suivant le plan d'actions mis en place » par le gouverneur de la région de Dakar « jusqu'à l'at-

teinte des objectifs ». « L'opération que nous avons menée fait suite au plan d'actions que nous avons lancé récemment et que nous continuons de mener au niveau de l'Avenue William Ponty, du Boulevard de la République et de l'Avenue Peytavin et se poursuivra dans les autres artères de la capitale notamment, l'Avenue Blaise Diagne, Lamine Guèye, Faidherbe, les Allées Papa Guèye Fall », a souligné l'administrateur civil. Cela, a-t-il fait savoir encore, « permettra une meilleure mobilité et le renforcement de la sécurité de toute la capitale ». Il a annoncé qu'un « plan de suivi a été mis en place de concert avec la police qui est chargée de veiller sur les lieux qui ont été déjà dégouerpis ». L'arrondissement de Dakar Plateau est la « vitrine de Dakar », car « toutes les institutions, des services publics et pri-

vés, des établissements de santé et une douzaine de marchés » s'y trouvent, avait souligné Djiby Diallo. « Des véhicules occupent la rue durant toute la journée, d'autres véhicules sont en stationnement et les propriétaires sont introuvables. Certains services laissent leurs véhicules sur la voie publique, durant toute la journée », avait poursuivi M. Diallo, estimant que tout cela contribue à l'encombrement de Dakar. Les voitures stationnées sur la voie publique seront mises en fourrière, avait prévenu le sous-préfet. Les autorités administratives ont décidé de mener cette opération à la suite d'une rencontre des services concernés de l'État, dont la mairie de Dakar et la commune d'arrondissement du Plateau.

In Agence de presse sénégalaise

TUNISIE

UNE START-UP OPTIMISE L'UTILISATION DE L'EAU, DES FERTILISANTS ET DE L'ÉNERGIE EN AGRICULTURE

La Tunisienne Amira Cheniour repousse les limites de l'innovation pour guérir la planète et améliorer la vie des agriculteurs. Avec Seabex, elle démontre que l'agriculture peut être un secteur porteur d'avenir pour la Tunisie et pour l'Afrique. Amira Cheniour est une agripreneure, fondatrice et présidente-directrice générale de Seabex, une start-up tunisienne qui mise sur l'agriculture intelligente pour aider les agriculteurs à faire face au changement climatique. Avec Seabex, elle développe des solutions innovantes pour optimiser l'utilisation des ressources en eau, en fertilisants et en énergie, afin de produire plus et mieux. Originnaire de Tunisie, Amira Cheniour est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique obtenu en 2012 à ESPRIT (Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies), et d'un E-MBA (Executive Master of Business Administration)

obtenu en 2020 à l'université centrale privée d'administration des affaires et de technologie de Tunis. L'idée de Seabex lui est venue lors d'un voyage dans le sud de la Tunisie, où elle a rencontré un agriculteur qui avait perdu une grande partie de sa récolte de dattes à cause de la sécheresse. Elle a alors décidé de mettre ses compétences au service de l'agriculture, un secteur vital pour son pays, mais confronté à de nombreux défis. C'est ainsi qu'est née Seabex. L'entreprise a développé un système de télésurveillance et de contrôle à distance de l'irrigation, basé sur l'intelligence artificielle (IA). Le système permet aux agriculteurs de gérer leur consommation d'eau et de fertilisants en fonction des besoins réels des plantes, grâce à des capteurs installés dans les champs et connectés à une plateforme web. Seabex offre aussi un service logiciel (Software as a Service) aux agriculteurs, qui peuvent accéder aux données et aux recommandations via leur smartphone ou leur ordinateur. Depuis sa création, Seabex a connu un succès remarquable, tant au niveau national qu'international. La start-up a remporté plusieurs prix prestigieux, tels que le prix Orange de l'Entrepreneur social en Afrique et au Moyen-Orient en 2017, le trophée de l'Innovation au concours Agreen Start-up 2023 dans la catégorie « start-

up qui collabore avec les chambres d'agriculture ». Elle a également été choisie parmi les bénéficiaires du programme Google for Startups Accelerator: Climate Change pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Amira Cheniour a commencé sa carrière professionnelle en 2011 chez Orange Tunisie, où elle a effectué un stage de fin d'études. Elle a ensuite travaillé pour l'entreprise éditrice de logiciel I.T.Grapes entre 2011 et 2020. C'est d'ailleurs avec Taher Mestiri, fondateur d'I.T.Grapes, qu'elle a lancé Seabex en 2015. Amira Cheniour a aussi été distinguée pour son parcours exceptionnel et son leadership. Elle a été élue Star-Female Entrepreneur au G20 de 2017 à Berlin et a reçu le prix Ye Star-Female Entrepreneur lors du programme Global Inclusion Awards qui s'est déroulé en 2017 à Berlin, en Allemagne. En 2018, elle fut lauréate du Women in Africa et du Social Entrepreneur of the year in MENA émis par Orange Tunisie. Elle a été sélectionnée parmi 6 lauréates à la finale du Woman Entrepreneur of the Year Award 2019 à Paris et parmi le top 100 des femmes entrepreneurs en Tunisie de l'année 2020 révélé par le réseau The Next Women Tunisie.

In We Are Tech Africa

DOMICILIATION DES MATCHS DE LA PALESTINE EN ALGÉRIE :

La décision des hautes autorités algériennes saluée

L'Algérie prendra en charge tous les frais liés aux rencontres de l'EN Palestinienne qui devra affronter notamment l'Australie dans le cadre des éliminatoires à la Coupe du monde.



Le président du Conseil supérieur de la jeunesse et des sports palestinien Jibril Rajoub, a salué mardi la décision prise par les hautes autorités en Algérie d'accueillir les matchs, officiels et non officiels, de la sélection palestinienne de football entrant dans le cadre de la préparation aux éliminatoires de la Coupe du monde 2026 et de la Coupe d'Asie des nations 2027 et de prendre en charge tous les frais liés à ces événements. "C'est une décision qui reflète la position inflexible de l'Algérie par rapport à la cause palestinienne, et qui intervient au moment où notre peuple est confronté à une agression raciste et un terrorisme, que l'humanité n'a jamais connu auparavant. La posi-

tion de l'Etat algérien et du président Abdelmadjid Tebboune sont à saluer, on le remercie infiniment pour ce geste", a déclaré à l'APS le dirigeant palestinien, joint par téléphone. Dans un communiqué publié dimanche sur son site officiel, la Fédération algérienne (FAF) a annoncé la décision prise par les hautes autorités du pays d'abriter les matchs de la Palestine. "La FAF, en exécution des directives des hautes autorités du pays et suite à la demande formulée par le

président Jibril Rajoub, a décidé d'accueillir en Algérie tous les matchs officiels et non officiels rentrant dans le cadre de la préparation de la sélection palestinienne de football aux éliminatoires de la Coupe du monde 2026 et de la Coupe d'Asie des nations 2027 et de prendre en charge tous les frais liés à ces événements", a précisé l'instance fédérale. "Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la Confédération asiatique de football (AFC) pour domicilier officielle-

ment tous nos matchs en Algérie. L'AFC nous a demandé de choisir un terrain neutre, d'où notre choix pour l'Algérie", a ajouté Rajoub, qui occupe également le poste du président de la Fédération palestinienne de football (PFA). Et de conclure: "Je réitère mes remerciements au président Abdelmadjid Tebboune, qui représente le symbole de l'unité de ce grand peuple frère, dont le parcours dans la lutte contre le colonialisme a inspiré d'autres mouvements de libération à travers le monde, y compris le mouvement Fatah et la révolution palestinienne. Nous nous considérons comme un prolongement du Front de Libération nationale et du peuple algérien". Aux qualifications de la Coupe du monde 2026, dont le coup d'envoi sera donné en novembre, la Palestine a hérité du groupe I en compagnie de l'Australie et du Liban. Les Palestiniens débiteront en déplacement face au Liban, avant d'accueillir l'Australie le mardi 21 novembre éventuellement en Algérie.

R.S.

BOXE/CHAMPIONNAT ARABE JUNIORS :

Sept pugilistes algériens dans le dernier carré, Magtaa en finale

Sept boxeurs algériens disputeront les demi-finales du championnat arabe des nations qui se déroule au Caire en Egypte (16-22 octobre), alors que Abdelkader Magtaa (+92 kg) s'est qualifié directement en finale, selon le tirage au sort de la sixième édition. La première journée de la compétition dont le coup d'envoi sera donné ce mardi à partir de 19h00 (algériennes) verra l'entrée en lice de trois boxeurs algériens pour le compte des quarts de finale. Dans la catégorie des moins de 48 kg, Mohamed Abbas sera opposé à l'Egyptien Mohamed Ehab Mokhtar, alors que son coéquipier Kaidi Mohamed ((51 kg) affrontera le Saoudien Mohammed Arar. Rahmani Abdelrahim (57 kg) croisera les gants face au Yéménite Ahmed El Khater. Deux autres boxeurs animeront mercredi les quarts de finale de la com-

pétition arabe : Rabah Akram (80 kg) face au Saoudien Feras Salem et Hammam Oussama (63.5 kg) devant le Tunisien Nabil Ajengui. Par ailleurs, sept boxeurs algériens sont directement qualifiés en demi-finale : Arbia Mohamed-Oussama (92 kg) face au Qatar Abdallah, Boulmarka Amir (86 kg) contre le Saoudien Youssef El Yass, Abdou Mustapha (75 kg) devant l'Egyptien Mohamed Hossam Aly, et Kechroud Abdelrahim (71 kg) affrontera l'Egyptien Abdelfatah Tarek. De son côté, Dahlal Islam (67 kg) sera opposé au Marocain Mohamed Amine Jioukry, Bouchakour Yahia (60 kg) face au vainqueur de l'opposition mettant aux prises le Saoudien Hamad Azyby au Marocain Salah Eddine Hmamouche, alors que Akrouf Rayane (54 kg) croisera les gants contre le vainqueur du combat entre le Yéménite Sha-

ban Salah et le Libanais Yazeed Alhuwayj. De son côté, Abderrahim Magtaa (+92 kg) est qualifié directement en finale. Il sera opposé au vainqueur de la demi-finale opposant le Tunisien Oussama Mbarek à l'Egyptien Mohamed Hussein Farag. L'Algérie est représentée à ce rendez-vous arabe par 13 boxeurs dont la moyenne d'âge ne dépasse pas les 18 ans. Outre l'Algérie, onze autres pays sont présents à cette compétition, à savoir : la Libye (8 boxeurs), la Tunisie (10), la Syrie (1), le Koweït (4), le Yémen (4), le Qatar (2), le Liban (6), l'Egypte (13), l'Arabie saoudite (8), et le Maroc (11). La Palestine qui devait prendre part à cette compétition avec neuf boxeurs s'est retirée à la dernière minute en raison de la situation à Ghaza, selon les organisateurs.

APS

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE D'AVIRON 2023 :

Six rameurs algériens concernés par la qualification aux JO de Paris

Six rameurs de la sélection algérienne (messieurs/dames) sont concernés par la qualification aux Jeux Olympiques 2024 de Paris (France), à l'occasion des championnats d'Afrique 2023 (toutes-catégories), prévus du 23 au 29 octobre en Tunisie, a appris l'APS lundi auprès de la Fédération algérienne de la spécialité (FASACK). Il s'agit de Sid Ali Boudina (Skiff Poids lourd), Benchadli Nihed (Skiff Poids lourd), Feriel Zitouni et Hel-

lal Berrouane (Double Poids Léger) et Chems Eddine et Belhadj Bilel (Double Poids léger), précise la FASACK. Ces championnats d'Afrique d'aviron, ouverts aux catégories U19, U23 et seniors seront qualificatifs aux prochains Jeux olympiques d'été, prévus en 2024 à Paris (France). Pour préparer ce rendez-vous africain de Tunisie, seize rameurs son en stage dans le barrage de Béni Haroun, dans la wilaya de Mila, sous la conduite de l'entraîneur Riad

Garidi. Il s'agit de Belhadj Mohamed Boucif, Aymen Fateh, Bouchama Yacine, Chérif Boukhous, Lahlou Yacine, Zouad Abdenour, Boudjemaâ Chems-Eddine, Hafsaoui Mouloud, Guennouche Seif-Eddine et Aymen Akram chez les messieurs, ainsi que Zitouni Feriel, Sabria Boukhous, Bouderbala Fatima-Zahra, Chaïma Hellal-Berraouane, Meguedad Lylia Ikram et Nihed Benchadli chez les dames.

APS

CONTENTIEUX CLUBS-ENTRAÎNEURS-JOUEURS : VERS UN ÉCHÉANCIER À NÉGOCIER POUR LE REMBOURSEMENT DES DETTES

Un groupe de travail, dirigé par la Fédération algérienne de football (FAF), a été mis en place pour asseoir une « démarche commune », permettant le règlement des contentieux financiers des clubs, « devenus un lourd fardeau pour le football national », indiqué l'instance fédérale mardi dans un communiqué. La décision a été prise au cours d'une réunion tripartite, FAF-Clubs-Joueurs et entraîneurs créanciers, tenue mardi matin et présidée par le président de la FAF Walid Sadi. « Saluant l'initiative de la fédération, les participants à cette rencontre sont parvenus à un accord consensuel de règlement amiable des créances, sur la base d'un échéancier à négocier entre les parties. Pour la mise en œuvre de cet accord, un groupe de travail dirigé par la FAF et composé des représentants des clubs, joueurs et entraîneur a été mis en place », précise la FAF sur son site officiel. La FAF s'est dite disposée à venir en aide aux clubs « selon le cas », en lui accordant un prêt remboursable. « Chaque club concerné est invité à conclure le plus rapidement possible, des accords de conciliation avec ses créanciers. Pour sa part, la FAF est disposée à accorder un prêt remboursable aux clubs selon le cas, pour le règlement de la première échéance, en fonction des modalités conventionnelles », conclut le communiqué. Il s'agit de la deuxième réunion programmée depuis l'élection de Walid Sadi, depuis son élection le 21 septembre dernier, après celle tenue le lundi 9 octobre avec les présidents et représentants des clubs de football professionnel de la Ligue 1 Mobilis, au cours de laquelle « un dialogue responsable et fructueux a été établi sur les questions liées au développement du football professionnel et de cerner les contraintes qui constituent un frein à l'évolution du sport-roi ».

APS

CRB

PAQUETA, NOUVEL ENTRAÎNEUR DU CHAMPION D'ALGÉRIE

Le technicien brésilien Marcos Paqueta est devenu le nouvel entraîneur du CR Belouizdad, en remplacement du Belge Sven Vandenbroeck, dont le contrat a été résilié à l'amiable, a annoncé le club pensionnaire de Ligue 1 Mobilis de football dimanche soir dans un communiqué. « Paqueta a officialisé son engagement avec le CRB, après l'aboutissement des négociations entamées depuis le 10 septembre dernier, en remplacement de Vandenbroeck, dont le contrat a été résilié en raison de divergences de points de vue », a indiqué le Chabab sur sa page officielle Facebook. Engagé en juillet dernier en remplacement du Tunisien Nabil Kouki, Vandenbroeck n'a pas fait long feu, après la décision de la direction de se séparer de ses services, au lendemain de la surprenante défaite concédée le samedi 7 octobre à domicile face à l'USM Khenchela (2-3), pour le compte de la 4e journée du championnat. Il s'agit d'un retour aux sources pour Paqueta (65 ans) qui avait déjà dirigé le club algérois lors de la saison 2021-2022, avec à la clé un titre de champion, alors qu'en Ligue des champions d'Afrique, l'équipe avait été éliminée sous sa coupe en quarts de finale. « Le nouvel entraîneur de l'équipe ralliera Alger dans les prochains jours, après avoir accompli les formalités juridiques et administratives d'usage », conclut le communiqué. Le CRB reste sur une victoire décrochée vendredi en déplacement face au promu l'US Souf (3-0), en match comptant pour la mise à jour de la première journée.

APS

PORTRAIT D'UN COMIQUE NÉ

Djaffar Beck, un artiste complet

Avec la profonde conviction que le rire est un moyen efficace d'éducation à la citoyenneté en toutes circonstances, il aura mené une carrière dédiée à l'éveil des consciences. Djaffar Beck aura marqué la mémoire collective des Algériens par des œuvres éternelles.



Avec son art et ses convictions, il aura été de tous les combats pour une Algérie libre, qui a célébré cette année les 61 ans du recouvrement de son indépendance, en tant que jeune Scout musulman, infirmier dans les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) puis membre de la troupe artistique du FLN. Avec cette troupe, fondée en 1957, à l'appel du FLN, et dirigée par Mustapha Kateb, Djaffar Beck incarne des rôles dans des pièces de théâtre comme "Les enfants de Novembre" et "El Khalidoun" conçues pour appuyer le com-

bat libérateur et faire connaître la cause nationale lors des tournées de la troupe en Asie, en Europe de l'Est et dans le monde arabe.

Natif de la Casbah d'Alger en 1927, Djaffar Beck, Abdelkader Cherrouk de son vrai nom, qui a grandi dans un milieu artistique

dans la maison de la célèbre chanteuse hawzi Meriem Fekai, a entamé sa carrière artistique au début des années 1950. Il est également considéré comme l'un des pionniers du sketch et de la chanson humoristique en Algérie avec le célèbre Rachid Ksentini. Au len-

demain de l'indépendance, Djaffar Beck va rejoindre tout naturellement la radio nationale, un 28 octobre 1962, pour grossir les rangs des artisans du recouvrement de la souveraineté sur la Radio et la Télévision, et y mener un énième combat d'édification quelques mois à peine après avoir transvasé l'euphorie de juillet en chansons dont il avait le secret comme "Eddina-ha", en référence à l'indépendance arrachée. Il continue, en 1963, de célébrer l'indépendance si chèrement recouvrée, à la télévision nationale dans "La finale", une opérette satyrique sur la France coloniale réalisée par Mohamed Slim Riad, où il incarne le combat libérateur. Dans sa carrière, il a été souvent accompagné de comédiens comme Sidali Fernandel, Ali Abdoune, Sissani ou encore Cheikh Nouredine, en plus d'avoir longtemps collaboré avec l'orchestre de "La rose blanche" dirigé par le violoniste Mustapha Sahnoun, un compagnon de route qui voyait en lui "ce qu'était Louis de Funès pour l'humour français". Les éternels sketches et chansons humoristiques de Djaffar Beck auront également accompagné la socié-

té algérienne dans ses évolutions et dans son quotidien, à l'instar de "Alif El Ba Et Ta", "El Biroukratiya" ou encore la célèbre "Ana Mellit". Il a également donné la réplique à de grands noms du cinéma et de la télévision dont Fatiha Berber, Farida Saboundji, ou encore Hassan El Hassani. Souvent dirigé par des réalisateurs comme Mustapha Badie, Mohamed Slim Riad et Djamel Bendeddouche, Djaffar Beck a également conçu et présenté plusieurs émissions à la radio et à la télévision comme "El Bachacha" (la gaité), une émission au contenu exclusivement pédagogique, "Face à la caméra" ou encore "Inspecteur Homes". Attaché à l'identité nationale et très ouvert sur la production artistique mondiale, il aura été selon le chanteur Hamidou, un "précurseur qui a beaucoup appris aux jeunes, particulièrement sur le plan musical, et qui a introduit le Rock'n'roll et le jazz dans les foyers algériens". Après une longue carrière des plus prolifiques, et une perpétuelle réinvention de son art, Djaffar Beck s'est éteint le 31 janvier 2017.

D.D.

ACTION INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC D'ŒUVRES D'ART

101 PERSONNES ARRÊTÉES ET 19 000 OBJETS VOLÉS DONT UNE MAJORITÉ EN AFRIQUE RETROUVÉS

Plus de 19 000 pièces archéologiques et autres objets d'art ont été retrouvés dans le cadre d'une opération mondiale déployée dans 103 pays dans le but de démanteler des réseaux internationaux de trafiquants d'œuvres d'art et d'antiquités. 101 suspects ont été arrêtés et 300 enquêtes sont en cours dans le cadre de cette action coordonnée de diverses agences de lutte contre la fraude. Les réseaux criminels impliqués trafiquaient des pièces archéologiques et des objets d'art issus de pillages dans des pays frappés par la guerre ou encore volés dans des musées et sites archéologiques. Il s'agissait notamment de monnaies anciennes de différentes périodes, de pièces archéologiques, d'objets de céramique, d'armes anciennes, de peintures et de fossiles. Des appareils utilisés par les trafiquants pour commettre leurs délits, tels que des détecteurs de métal, ont également été découverts. Les saisies ont été réalisées à l'occasion de l'Opération internationale Athena II, dirigée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et INTERPOL, et de l'opération Pandora IV, menée au même moment mais axée, quant à elle, sur l'Europe et coordonnée par la Guardia Civil espagnole et Europol. Les détails des deux opérations, qui se sont déroulées à l'automne 2019, n'ont pu être communiqués qu'aujourd'hui pour des raisons opérationnelles.

MARCHÉS ILLICITES EN LIGNE

Les services répressifs ont notamment focalisé leur attention sur la surveillance des places de marchés et des sites de vente en ligne, étant donné qu'Internet

joue un rôle prépondérant dans le commerce illicite d'objets culturels. Durant la semaine dite de « cyberpatrouille » et sous la direction des Carabinieri italiens, des experts de la police et des douanes mais aussi d'Europol, d'INTERPOL et de l'OMD ont cartographié les cibles actives et élaboré des dossiers de renseignement. Ces efforts ont permis de saisir 8 670 objets culturels mis en vente en ligne, ce qui représente 28% du nombre total des pièces et des objets retrouvés.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'OPÉRATION

La Douane afghane a saisi 971 objets relevant du patrimoine culturel afghan à l'aéroport de Kaboul alors qu'ils allaient quitter le territoire national à destination d'Istanbul, en Turquie. La Police nationale espagnole, en collaboration avec la Police nationale colombienne, a retrouvé à l'aéroport de Barajas (Madrid) quelques objets précolombiens extrêmement rares, acquis illégalement après avoir été pillés sur des sites archéologiques en Colombie, notamment un masque de Tumaco en or qui, selon les experts, constitue une pièce unique en son genre, et plusieurs figurines et bijoux anciens en or. Trois trafiquants ont été arrêtés en Espagne et des perquisitions à Bogotá par les autorités colombiennes ont permis de retrouver 242 objets précolombiens supplémentaires, la plus grande saisie de biens culturels dans l'histoire du pays. Dans le cadre d'une enquête sur une vente en ligne, la Police fédérale argentine a récupéré 2 500 pièces de monnaie anciennes, la plus grande saisie pour cette catégorie d'objets, la deuxième place revenant à la Latvijas Valsts Policija (Police d'État lettone), qui a retrouvé, quant à elle, 1 375 pièces. Six forces de police européennes ont rapporté la saisie de détecteurs de métaux pour un total de cent huit pièces, ce qui montre que le pillage de sites archéologiques a encore bel et bien cours en Europe.

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AFRICAINS :

Où en est réellement l'Europe ?

L'annonce par le président français de sa volonté de restituer à l'Afrique ses biens culturels pillés a ouvert le débat sur cette question. Au-delà des pays, c'est l'Union européenne même qui tente de la prendre en charge.

En novembre 2017, à Ouagadougou, le président français Emmanuel Macron s'est engagé à ce que, d'ici à cinq ans, les conditions soient réunies pour que les dizaines de milliers de biens culturels arrivés en France durant la période coloniale reviennent dans leur pays d'origine, de manière définitive ou temporaire. Stupeur en Europe, où jusqu'ici les revendications dans ce sens étaient traitées au cas par cas. C'était aussi la première fois que la volonté politique surpassait le débat public. Le 22 mars, l'Élysée a confié à l'historienne Bénédicte Savoy et à l'économiste sénégalais Felwine Sarr un rapport devant contenir des propositions concrètes d'actions qui devrait être rendu public fin novembre. Mais qu'en est-il dans les autres pays d'Europe ? Il faut dire que cette question n'est pas nouvelle sur le Vieux Continent. En 1981 un rapport avait été présenté concernant le cas des pays africains. Mais, à l'époque, on craignait l'effet de « contagion. » Depuis, plus globalement, des pays comme l'Égypte ou la Grèce n'ont eu de cesse de réclamer le retour

d'antiquités, mais c'est avec l'Afrique que l'Europe se montre plus réceptive après avoir longtemps argué que les conditions de conservation et de sécurité dans les musées africains n'étaient pas adéquates. Du British Museum de Londres au musée Tervuren en Belgique (devenu Africa Museum après cinq ans de travaux de rénovation, NDLR), les collections européennes débordent d'objets d'art dits "coloniaux", acquis dans des conditions parfois discutables. À l'époque, militaires, anthropologues, ethnographes, missionnaires qui sillonnent les pays conquis en ramènent des souvenirs souvent achetés ou troqués, quelquefois volés. Au total, plus de 90 % des pièces majeures d'Afrique subsaharienne se trouveraient hors du continent, selon les experts. Et l'Unesco soutient depuis plus de quarante ans le combat des pays qui, en Afrique et ailleurs, exigent la restitution de leurs biens culturels disparus lors de l'époque coloniale. Du côté du Royaume-Uni, le British Museum (plus de 200 000 objets africains) a proposé des prêts au Nigeria ou à l'Éthiopie, pillée lors d'une expédition britannique en 1868, mais rechigne à restituer des biens. Le débat est plus avancé en Allemagne, sensibilisée à la question depuis les spoliations de l'ère nazie et elle-même pillée par l'Armée rouge. La ministre

fédérale de la Culture, Monika Grütters, a même expliqué à l'Unesco qu'il fallait s'appuyer sur les restitutions faites aux juifs spoliés pour aborder la question des objets africains présents en Europe. D'ailleurs, à de rares exceptions près : en 2003, le musée ethnologique de Berlin a ainsi rendu une précieuse statuette d'oiseau au Zimbabwe, ex-colonie britannique. Mais c'est en Belgique que le débat s'est dernièrement emballé. Dans une lettre ouverte publiée le 25 septembre, 36 personnalités des mondes artistique, universitaire et associatif, en majorité afro-descendantes, ont dénoncé une « Belgique à la traîne sur la restitution des trésors coloniaux » par rapport à la France, l'Allemagne et le Canada. En réponse, un débat « participatif », intitulé « Restitution des biens culturels africains : question morale ou juridique ? », s'est tenu le 16 octobre au Parlement francophone bruxellois. Résultat ? Un groupe d'experts va être installé, de même qu'une résolution visant à faire des propositions concrètement et des amendements à la loi, pour aller vers des restitutions concrètes. Des milliers d'objets d'art anciens congolais, dont certains datant de plus de 6 000 ans, sont entreposés au musée royal de Tervuren.

I.M./Agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Alger
Direction du Budget, de la Comptabilité et du Patrimoine

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°.../2023
NIF/N° 410002000016085

La Wilaya d'Alger représentée par la Direction du Budget, de la Comptabilité et du Patrimoine lance un avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales pour sélectionner le bureau d'étude qui sera chargé de l'élaboration de - **Etude du Schéma Directeur de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés au niveau des 57 Communes de la Wilaya d'Alger.**

L'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est adressé aux bureaux d'études, justifiant les conditions d'éligibilité suivantes :

- Un agrément délivré par le ministère de l'environnement et des Energies Renouvelables.
- Une expérience professionnelle égale ou plus de cinq (05) ans.
- Réalisé au moins une (01) étude de schéma directeur de gestion des déchets Communal et/ou projet similaire justifier par au moins une (01) attestation de bonne exécution délivrée par le service contractant.

Les Soumissionnaires qui sont intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre le virement d'un montant de (3 000,00 DA) auprès de :

Monsieur le Trésorier de la Wilaya d'Alger
Sis Rue Asselah Hocine-Alger

Ce montant est non remboursable Cette somme non remboursable représente les frais de documentation et de reprographie. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après le dernier jour du délai de préparation des offres au plus tard à 12H00 (heure limite) :

Direction de l'Environnement de la Wilaya d'Alger
08, rue ASSELAN Hocine Alger Centre, siège de la Wilaya d'Alger (2^{ème} sous sol)

L'offre doit comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière conformément aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du Bureau d'étude, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Appel d'Offres National Ouvert avec capacités minimales N° : .../2023
Relatif à l'Etude du Schéma Directeur de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés au niveau des 57 Communes de la Wilaya d'Alger

La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours**, à compter de la date de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens Nationaux ou BOMOP :

- La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. l'heure limite de dépôt des offres est fixée au : à 12 H00.
- La date d'ouverture des plis correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. l'heure d'ouverture des plis est fixée au : à 13 H00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. (les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis)

Le délai de validité des offres est égal à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

L'EXPRESS DU 19/10/2023 ANEP : N° 2316025592



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTE
DIRECTION DE LA SANTE DE LA WILAYA D'ALGER
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER
RAHMOUNI DJILLALI
NIF : 40801600001604900103

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°02/2023

L'Établissement Public Hospitalier « Rahmouni Djillali » relance l'appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales ayant pour objet : **Fourniture de produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux répartis en trois (03) lots** comme suit :

LOT N° 01 : REACTIFS POUR BIOCHIMIE
LOT N° 02 : REACTIFS POUR HEMATOLOGIE
LOT N° 09 : LIGATURES ET PRODUITS D'HEMOSTASE

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et peuvent être retenus pour un ou plusieurs lots. Les soumissionnaires doivent soumissionner pour la totalité des articles du même lot. Si un article manque l'offre sera automatiquement rejetée ; Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales conformément aux articles 34,39, 40,42 et 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public ; Sont appelées à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres les candidats Disposant d'un agrément délivré par le ministère de la santé compétents et ayant la qualité de fabricant, importateur ou distributeur et répondant à d'autres critères cités dans le cahier des charges.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de l'établissement public hospitalier Rahmouni Djillali sis, 11 chemin Mohamed El Bachir El Ibrahim El Mouradia Alger contre paiement de cinq mille (5000.00 DA) non remboursable auprès du trésorier de l'Établissement Public Hospitalier Rahmouni Djillali (Sise recette du CHU Mustapha Bacha), les soumissions contiendront obligatoirement les pièces et documents en cours de validité exigé par la réglementation en vigueur. (voir l'article N° 13 dans le cahier des charges / Documents constitutifs de l'offre). L'offre doit être présentée dans des plis séparés et cachetés portant la mention « dossier de candidatures », « offre technique » et « offre financière » ces trois (03) enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention suivante :

A Monsieur la Directeur de l'établissement Public Hospitalier « Rahmouni Djillali »
Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales :
N° 02/ 2023

OBJET : FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après le dernier jour du délai de préparation des offres au plus tard à 12heures
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER « RAHMOUNI DJILLALI » BUREAU DES MARCHES
11, RUE MOHAMED EL BACHIR EL IBRAHIMI EL MOURADIA ALGER

Il est précisé que les offres doivent être remises directement à la date et heure limite de dépôt des offres (La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la première parution dans les journaux nationaux et le BOMOP). La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00. Les soumissionnaires sont cordialement invités assister à la séance publique d'ouverture des plis techniques et financiers à 13h00 au niveau du siège de l'Établissement Public Hospitalier « Rahmouni Djillali ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant la durée de préparation des offres augmentées de trois mois.

L'EXPRESS DU 19/10/2023 ANEP : N° 2316025659



EGYPTE

Deux groupes chinois investiront 14,75 milliards de dollars dans la production de l'hydrogène vert et de chlorure de potassium

L'Autorité générale de la zone économique du canal de Suez (SCZone) a signé des accords avec des groupes énergétiques chinois pour l'implantation d'une usine d'hydrogène vert et d'un complexe de production de chlorure de potassium, pour un investissement global de 14,75 milliards de dollars, a annoncé le gouvernement égyptien dans un communiqué publié mardi dernier 17 octobre. Signé avec le groupe China Energy, le premier accord prévoit la construction d'une usine d'hydrogène vert et d'ammoniac vert pour un investissement de 6,75 milliards de dollars, a-t-on ajouté de même source. L'usine, qui sera installée sur un terrain de 500 000 m² dans la zone industrielle d'Aïn Sokhna (116 km au sud-est du Caire), devrait produire à terme 210 000 tonnes d'hydrogène vert et 1,2 million de tonnes d'ammoniac vert. Le second accord a été signé avec United Energy Group, un groupe coté à Hong Kong. Il porte sur l'implantation d'un

complexe de production de chlorure de potassium. Des installations photovoltaïques d'une capacité cumulée de 6,1 gigawatts devraient être construites à proximité pour alimenter ce complexe industriel en électricité. Le coût global du projet est estimé à 8 milliards de dollars. Ces accords ont été signés lors du forum des Nouvelles routes de la soie, qui s'est ouvert lundi à Pékin en présence de représentants de 130 pays. Les Nouvelles routes de la soie, ou initiative "La Ceinture et la Route", un ambitieux projet lancé il y a 10 ans. À travers un investissement pharaonique, initialement prévu à 1.000 milliards de dollars d'ici 2049, il vise à améliorer le développement et les liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique grâce au financement de la construction de ports, de voies ferrées, d'aéroports ou de parcs industriels, via des milliards de dollars de prêts chinois.

In Agence Ecofin

RÉSERVE NATURELLE EN INDE

UN LÉOPARD MEURT LA PATTE COINCÉE DANS UN TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE

Dans une vidéo, publiée sur Instagram par « Roarwildindia », une scène qui s'est déroulée dans la réserve naturelle de Kumbhalgarh qui est située dans le district de Rajsamand, au sein de l'État du Rajasthan, à l'ouest de l'Inde. Un magnifique spécimen de léopard est au cœur de l'attention d'une foule de personnes qui viennent constater son décès tragique. L'animal chassait un paon, qui s'était réfugié sur un transformateur électrique mal sécurisé. Malheureusement pour le félin, lorsque celui-ci a

bondi pour se saisir de sa proie, il s'est coincé la patte dans les entrelacs métalliques de l'installation est resté pris au piège, débutant alors une lente et douloureuse agonie. Si son espèce, le léopard indien (*Panthera pardus fusca*), n'est pas menacée et se porte plutôt bien sur le continent indien, il est toujours triste de voir un bel animal sauvage mourir bêtement. Il aurait été plus rapide et plus glorieux pour lui de tomber sous les balles d'un chasseur lors d'un safari.

In Agence



SÉCURITÉ HYDRIQUE

L'Indonésie a besoin de 300 barrages supplémentaires

L'Indonésie a besoin de 300 barrages supplémentaires pour répondre aux catastrophes naturelles dues aux impacts négatifs du changement climatique, selon le ministère indonésien des Travaux publics et du Logement public. La saison sèche extrêmement longue de l'Indonésie provoque des crises de l'eau dans certaines régions.

Au cours de la dernière décennie, l'Indonésie a construit au moins 60 barrages pour assurer une sécurité totale de l'eau. Le porte-parole du PUPR, Endra S. Atmawidjaja, a déclaré que le nombre supplémentaire de barrages est basé sur le calcul de la limite de sécurité pour faire face à la crise actuelle de l'eau domestique. Selon Endra S. Atmawidjaja, le changement climatique et le phénomène El Nino dans l'océan Pacifique

provoquent dans la plupart des régions d'Indonésie une sécheresse plus longue et plus extrême, ce qui a un impact sur la sécurité alimentaire et nécessite donc de prendre les mesures de précaution nécessaires. Il a souligné la nécessité pour les agriculteurs de ne pas perdre leur élan pour planter du riz, du maïs et d'autres cultures vivrières. Selon lui, plus il y a de barrages, meilleure est la capacité d'un pays à stocker l'eau et à l'utiliser pour arroser les terres agricoles pendant la saison sèche. Endra S. Atmawidjaja a affirmé que son camp accélérerait la construction de plusieurs barrages vitaux, compte tenu de la saison sèche extrêmement longue de l'Indonésie qui provoque des crises de l'eau dans certaines régions. Parallèlement, le PUPR a alloué un budget de 21.500 milliards de roupies (1,37 milliard d'USD) pour achever la construction de 15 barrages vitaux d'ici 2024.

In Courrier du Vietnam

CLIMAT

«J'AI ÉTÉ LICENCIÉ POUR AVOIR REFUSÉ DE PRENDRE L'AVION»

Révéle par le quotidien britannique "The Guardian", le cas d'un chercheur menacé de perdre son emploi vient illustrer une problématique de plus en plus présente : le choix du moyen de transport à utiliser dans le cadre d'un voyage professionnel. Pour rentrer de l'île de Bougainville, perdue dans l'océan Pacifique, jusqu'en Allemagne, son employeur lui avait donné cinq jours. Mais plutôt que de prendre l'avion, le climatologue Gianluca Grimalda a préféré voyager en ferry, en cargo, en train et en autocar. Bilan : il sera de retour à Kiel, dans le nord de l'Allemagne, dans une quarantaine de jours, mais il sera alors au chômage car le Kiel Institute (IfW), un centre de recherche sur l'économie mondiale, a décidé de se passer de ses services, rapporte The Guardian. "Refuser de prendre l'avion m'a fait perdre mon emploi de chercheur en climatologie", écrit Gianluca Grimalda dans une tribune qu'il a publiée dans le quotidien britannique pour expliquer ses motivations. Un voyage de trente-deux heures en avion produit 5,3 tonnes de CO₂ par passager alors que les moyens de transport lents en produisent environ douze fois moins, soit 420 kg, précise le chercheur. "Dans le contexte d'urgence climatique où nous sommes, gaspiller 4,9 tonnes de CO₂, soit à peu près la quantité



qu'une personne lambda émet en un an, juste pour accélérer mon retour en Europe, n'est pas moralement acceptable." Envoyé mission dans le Pacifique pour étudier les effets du changement climatique sur quelque 300 000 habitants de l'île de Bougainville, où certains ont dû être déplacés à cause de la montée des eaux, Gianluca Grimalda avait déjà demandé à effectuer le voyage aller en cargo. "J'ai promis aux 1 800 habitants qui ont participé à mes recherches que je rentrerai [en Europe] en émettant le moins de carbone possible. Ici, les Blancs sont souvent qualifiés de gïaman, c'est-à-dire de menteurs - sans doute à juste

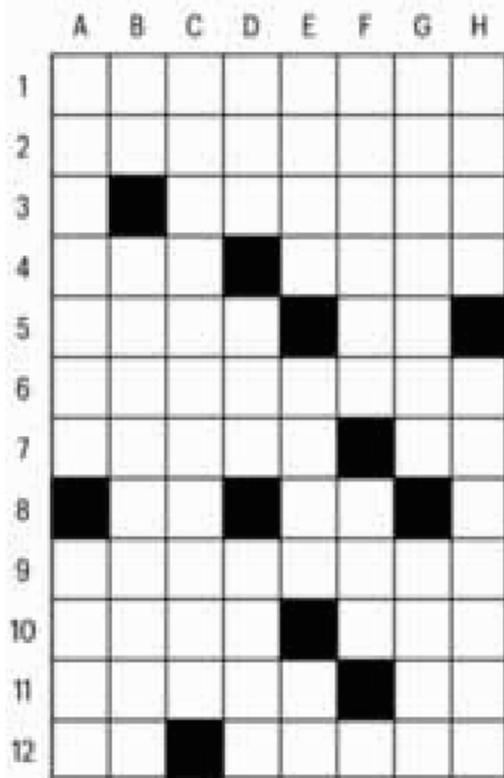
titre, étant donné le passé colonial tourmenté du pays. Je ne veux pas être considéré comme un gïaman", poursuit-il. Dans les entreprises, les discussions concernant les moyens de transport sont de plus en plus fréquentes, constate de son côté le quotidien suisse Le Temps. "En cas de véritable désaccord entre l'employeur et un subalterne, la question devient délicate." Certaines entreprises disent privilégier désormais les rencontres à distance et limiter le nombre de voyages d'affaires. Chez Procter & Gamble, qui a son siège européen à Genève, les employés devant voyager sont priés de commencer par examiner

"toutes les options de collaboration, y compris l'audioconférence et la vidéoconférence". Mêmes dispositions chez Nestlé où, s'il faut absolument se déplacer, on "donne la priorité au train et aux transports publics, dans la mesure du possible". Chez Japan Tobacco International, "toutes les réunions sont programmées en virtuel par défaut". Mais "quid d'un collaborateur ou d'une collaboratrice qui refuserait absolument de voler entre Genève et Paris pour voyage d'affaires ?" interroge le journal. La législation suisse, dans son état actuel, n'évoque pas le problème, répond Rémy Wyler, avocat et professeur en droit du travail à l'Université de Lausanne. Mais si "l'employeur privilégie par exemple le prix le plus avantageux et que l'avion coûte moins cher, le droit suisse est ainsi fait que ce sera sa vision qui l'emportera". Pour sa part, Gianluca Grimalda indique qu'il a l'intention de contester son licenciement, mais il se fait peu d'illusions : "À première vue, il semble que mon licenciement soit légal." Le climatologue espère surtout que son geste contribuera à faire comprendre que la planète est gravement menacée et qu'une "action radicale" est nécessaire. "Si j'y parviens, la perte de mon emploi aura été le prix à payer."

In Courrier International

Mots Croisés

LES MOTS FL CH S



verticalement

- A. Faciles à porter. Bicros ou VTT.
- B. Ancien oul. Aptitudes, facultés.
- C. Qui ont changé de nationalité.
- D. Convenance personnelle. Forme d'avoir. Crête et Chypre.
- E. Créature vivante. Boisson de bébé. Est-ouest.
- F. S'indigne avec force (se). Ce n'est pas grand-chose.
- G. Plaintes de Ronsard. Dont on s'est servi jusqu'au bout.
- H. Ils se mettent à table. Épices vendues en poudre.

Horizontalement

- 1. Bâtiments de ferme.
- 2. En proie à une situation déchirante.
- 3. Trois vers.
- 4. Ancien bouclier. Paysages désertiques.
- 5. Peu fréquent. Deux à Rome.
- 6. Aidées dans leur tâche.
- 7. Danse afro-cubaine. À lui.
- 8. Il s'oppose à ça. Adresse informatique.
- 9. Il passe voir quelqu'un.
- 10. Rivière de Bretagne. Vaste pays.
- 11. Loin d'être avantageés. Avant la date.
- 12. Péroné ou tibia. L'éleveur y loge ses porcs.

OISEAUX D'ALSACE	ASSECHER LE PUIS	CHOISIR PAR SURFRAGES	ALLONGE LE SVAG	FRIMA	FAROLAS DE CANOSES
SOLDAT	LOUPÉE	C'EST PAREIL	ARTICLE COURANT	ASSOCIÉS	ELLES ACCOMPAGNENT LES PLATS
SERVICE DE VIGILES					
CÉRAMISTE			MONNAIE DE TUNISIE OU D'ALGERIE		
FAIRE UNE POUSSE				IL DRAPE UNE INDICHIC	
EST-NORD-EST					
					APPARU ELLE EST BLOQUÉE PAR L'ÉCROU
COTISATION SOCIALE	MOTIF DE PLAINTÉ				ON CHERCHE TOUJOURS À L'ATTEINDRE
DOLIZE À ROME	OU ATTEINT LA PERFECTION				DÉFAUT QUI FAIT POIDS...
		BÂTIMENT À QUINS	ELLE COMPTE CING LIGNES	SAPENT LE MORAL	DIEU DU SOLEIL EN ÉGYPTÉ
DÉS-AVANTAGER		BIEN SOLUTIONNÉ	CÈDE		SOCIÉTÉ ANONYME
SE RAPPORTER À (SE)					
				FAMILIÈREMENT TRÈS FATIGUÉ	
				COURT	
POÉSIE MODERNE	DE RETOUR				
	AVANT MOI				
		ACTEUR DE LA FUREUR DE VIVRE			
SAIT SE SERVIR DE LA RADIO			CÔTÉ OÙ L'ON VOIT LE JOUR PONDRE		



SIDOKU

		7				8		4
		4		9	7			
2		8		4				3
		9			3			8
		7						9
4			2			3		
	4			8		1		6
			1	5		2		
8		2				5		

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ANION CLIVAGE ECOSSER FANE FECOND FISSURER FOIE FRENESIE GLORIFIER
 MANUSCRIT MONOPOLE NEUTRE ORATORIO ORFEVRE PERFIDIE ROLLER ROUPIE
 SCANDALE SIGNIFIER TESTEUR TIRAILLER URANIE VILAIN

R	U	E	T	S	E	T	A	E	D	G	E
E	O	L	I	I	E	C	G	N	L	F	I
L	I	A	R	G	R	A	O	O	I	F	S
O	R	D	A	N	V	C	R	S	R	O	E
P	O	N	I	I	E	I	S	E	S	I	N
O	T	A	L	F	F	U	L	U	N	E	E
N	A	C	L	I	R	L	T	A	N	A	R
O	R	S	E	E	O	E	R	R	I	A	F
M	O	R	R	R	O	U	P	I	E	N	M

VASTE MOUVEMENT DANS LE CORPS DES DIRECTEURS DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DE WILAYA

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a opéré un vaste mouvement dans le corps des directeurs du Commerce et de la Promotion des exportations de wilaya, a indi-

qué un communiqué du ministère rendu public hier. "Dans le cadre de l'opération d'évaluation globale de la performance des différents cadres et directeurs, le ministre du Commerce et de la Promotion des

exportations, Tayeb Zitouni, a opéré un large mouvement dans le corps des directeurs du Commerce et de la Promotion des exportations de wilaya", a fait savoir la même source.



Alger
 Ouargla 37°
 Oran 24°
 Constantine 23°

16

FADJR 05:22	DOHR 12:33	ASR 15:44	MAGHREB 18:11	ISHA 19:34
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 19 OCTOBRE 2023 // N°665 // PRIX 20 DA

M. MOHAMED LAAGAB, MINISTRE DE LA COMMUNICATION :

Les médias arabes appelés à ne plus offrir de tribunes aux sionistes

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Laagab, a appelé hier à Alger, les médias arabes à ne plus offrir de tribunes aux sionistes pour justifier leurs massacres contre le peuple palestinien.



Dans une déclaration à la presse, en marge d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée au débat de la Déclaration de politique générale du gouvernement, M. Laagab a réaffirmé la position de l'Algérie en faveur du peuple palestinien, assurant que l'Etat algérien « n'a jamais abandonné le peuple palestinien, que ce soit financièrement, politiquement, médiatiquement ou diplomatiquement ». Les marches de solidarité envers la cause palestinienne sont organisées dans le but de « condam-

ner la violence inouïe et la brutalité exercées par l'entité sioniste », a souligné le ministre. Dans ce contexte, il a exprimé un appel pressant aux médias arabes, les invitant à « cesser de donner une tribune aux dirigeants sionistes impliqués dans ces actes criminels afin de justifier leurs exactions ». Il les a également encouragés à « adopter des termes appropriés, en utilisant des concepts précis, plu-

tôt que de répéter les formulations occidentales ». Il a mis en garde contre les risques pesant sur la civilisation orientale du fait des ambitions destructrices de l'entité sioniste. Il a ajouté que « l'entité sioniste constitue un outil de l'Occident pour avancer son agenda barbare visant à détruire la civilisation orientale. » Il convient de noter que le Conseil de la nation a observé une minute de silence en mémoire des

martyrs palestiniens, victimes des actes brutaux perpétrés par l'entité sioniste. Le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, a dénoncé les massacres commis contre le peuple palestinien ces dernières 24 heures, soulignant que « l'agression sioniste contre les Palestiniens a franchi toutes les lignes rouges, en violation flagrante des droits de l'homme ».

Y.S.

IL LUI A ÉTÉ TRANSMIS HIER PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN ALGÉRIE M. ABDELMADJID TEBBOUNE REÇOIT UN MESSAGE DE M. EMMANUEL MACRON

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, l'ambassadeur de France en Algérie, M. Stéphane Romatet, qui lui a transmis un message du Président de la République française, M. Emmanuel Macron », lit-on dans un communiqué de la présidence. L'audience, précise le communiqué, s'est déroulée en présence du directeur du cabinet de la Présidence de la République, M. Enadhir Larbaoui.

R.N.

GÉNOCIDE À GHAZA ATTAFF DÉPLORE LE SILENCE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a dénoncé, hier, le silence de la communauté internationale face au génocide perpétré à Ghaza.

Y.B.

CONSIDÉRÉS COMME L'UN DES SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Les hydrocarbures redonnent du souffle à la croissance

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, dans sa déclaration de politique générale, a laissé entendre que le secteur des hydrocarbures est en train de booster la croissance économique, avec plus de 6% de croissance. Ce secteur fait partie des branches de l'économie qui sont en train de tirer la croissance économique vers le haut comme les secteurs de l'industrie, du BTPH et de l'agriculture. Le secteur des hydrocarbures a, en un mot, contribué de manière importante au résultat jamais atteint depuis plusieurs années : une croissance économique élevée, à hauteur de 5,3% en 2023. Indirectement, le secteur des hydrocarbures est en train de doper les recettes fiscales dont dépendent les secteurs comme l'agriculture, le BTPH et l'industrie (politique de subventions et dotations budgétaires importantes). En 2022, les recettes fiscales pétrolières ont atteint plus de 5 000 milliards de dinars. Avec

un prix du baril de pétrole de 85 dollars en moyenne en 2023 contre plus de 100 dollars en 2022 et des recettes hydrocarbures à hauteur de 52 milliards de dollars l'année en cours contre près de 60 milliards de dollars en 2022, les recettes fiscales pétrolières seront également en 2023 à un niveau très important. Mais d'où vient cette croissance du secteur des hydrocarbures selon la déclaration de politique générale ? Sonatrach avait, en effet, annoncé la mise en service en 2023 de plusieurs gisements de gaz. Ce qui a sans doute boosté la production de gaz. Citons les gisements du sud-ouest du pays, le gisement d'Isarène, et les résultats du développement des champs exploités en partenariat avec l'Eni : Zemlet El Arbi, Ourhoud II et SIF Fatima II, ainsi que les gisements de Berkine sud. A cela s'ajoute probablement une optimisation de la production des champs en exploitation. La déclaration de politique générale a

fait état, en outre, de la signature de 4 contrats de partenariat dont le plus important est celui conclu avec l'américaine Occidental, la française Total et l'italienne Eni pour un investissement de près de 4 milliards de dollars en vue de la récupération de près de 1 milliard de barils équivalent pétrole. Ces contrats, selon la déclaration de politique générale, vont permettre de faire porter la production de 60.000 barils équivalents pétrole à 100.000 barils équivalents pétrole. La question est de savoir in fine si cette croissance économique élevée va être durable et si le secteur des hydrocarbures continuera à booster la croissance. N'oublions pas que la hausse des prix du pétrole actuelle peut laisser place à une tendance baissière. Ce qui risque de compromettre la situation d'aisance financière actuelle. Et donc de freiner les dépenses budgétaires qui sont en train de booster les secteurs du BTPH, de l'agriculture et

l'industrie. Le gouvernement a opté en ce sens pour la diversification de l'économie et table sur les grands projets structurants pour augmenter à moyen terme les exportations hors hydrocarbures tels que les mégaprojets de Gara Djebilet et de Tébessa pour le phosphate et les engrais. L'enjeu dans cette évolution est de parvenir également à concrétiser rapidement les milliers de projets industriels enregistrés par l'AAPI, à exploiter ces centaines de milliers d'hectares prévus destinés aux cultures stratégiques au sud du pays. Il est également question de suivre au plus haut niveau en particulier le développement des complexes sidérurgiques de Bethioua à Oran, d'AQS à Bellara et le mégaprojet sidérurgique de Béchar. Car ces trois installations industrielles pourraient augmenter les exportations hors hydrocarbures de plusieurs milliards de dollars.

Khaled Remouche

